



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RAPPORT ANNUEL

2025

DU CONSEIL D'ETAT



SOMMAIRE

Message du Président	03
Conseil d'Etat 2025-2026	04
Programme gouvernemental	06
Chiffres clés	07
Compte et bilan	08
Bilan législatif	11
Présidence	13
Finances et énergie	18
Santé, affaires sociales et culture	26
Economie et formation	34
Sécurité, institutions et sport	43
Mobilité, territoire et environnement	52
Cadres de l'administration cantonale	63



Mathias Reynard
Président du Conseil d'Etat

Photo : © Pierre Daendliker

UN VALAIS QUI NE LAISSE PERSONNE DE CÔTÉ

2025 restera gravée comme une année ayant mis le Valais à l'épreuve. Les catastrophes qui ont touché toutes nos régions ont rappelé que notre territoire reste exposé à des forces qui dépassent chacune et chacun d'entre nous. Le drame de Blatten a marqué nos consciences. Il a révélé la fragilité d'un canton que l'on croyait parfois invincible, mais aussi la force de caractère d'une population capable de se mobiliser sans attendre, portée par une solidarité immédiate et exigeante.

Dans ce contexte, la responsabilité de l'Etat est claire : agir plutôt que subir. Face au dérèglement climatique, nous ne pouvons plus nous contenter d'accompagner les crises ; nous devons anticiper, protéger, réduire les risques et renforcer la cohésion, véritable socle de notre société lorsque tout vacille. C'est dans cet esprit qu'un nouveau Gouvernement cantonal a pris ses fonctions au 1^{er} mai et s'est immédiatement mis au travail. Son programme gouvernemental trace une boussole commune, fondée sur l'idée simple et forte d'un Valais qui ne laisse personne de côté et qui progresse en incluant chaque habitante et chaque habitant de notre canton.

L'année présidentielle est guidée par cette conviction. L'inclusion n'est pas un slogan, mais une manière d'agir pour que chaque personne, quels que soient son âge, son état de santé, ses origines, sa langue, son lieu de vie ou son identité, trouve sa place dans le mouvement collectif. 2025 nous rappelle que c'est en élargissant cette place que le Valais demeure fidèle à lui-même et capable d'affronter l'avenir.



Photo : © Pierre Daendliker

De gauche à droite

Monique Albrecht *Chancelière d'Etat, nommée le 14.04.22*

Stéphane Ganzer *Conseiller d'Etat, élu le 02.03.25*

Mathias Reynard *Président du Conseil d'Etat, élu le 28.03.21, réélu le 02.03.25*

Christophe Darbellay *Vice-président du Conseil d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21 et le 02.03.25*

Franziska Biner *Conseillère d'Etat, élue le 02.03.25*

Franz Ruppen *Conseiller d'Etat, élu le 28.03.21, réélu le 02.03.25*

CONFÉRENCES GOUVERNEMENTALES

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Franziska Biner	Représentante du canton du Valais
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	Franziska Biner	Membre du comité
Conférence des gouvernements cantonaux des cantons alpins (CGCA / RKGK)	Franziska Biner	Représentante du canton du Valais

CONFÉRENCES INTERCANTONALES

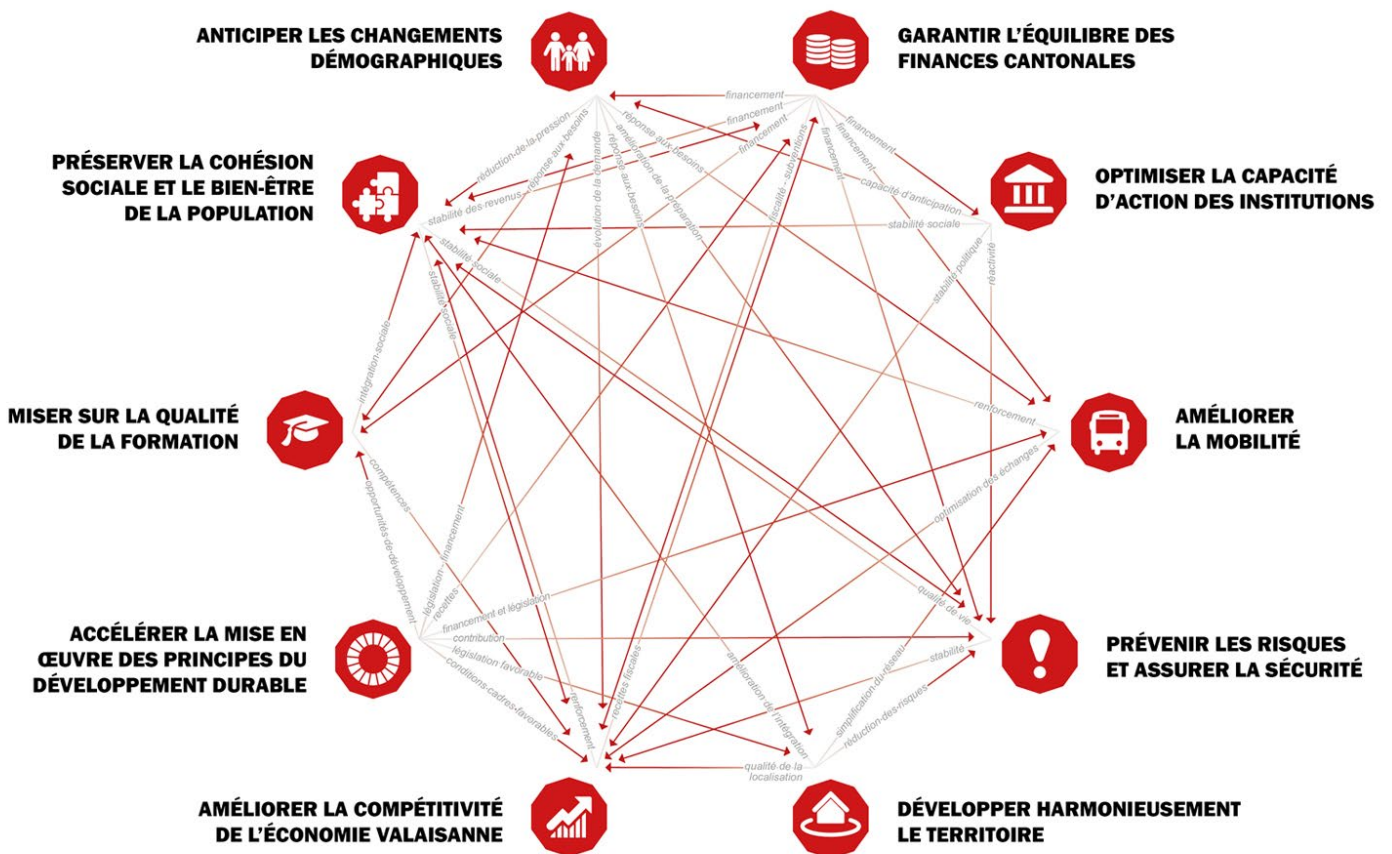
Les membres du Conseil d'Etat siègent dans de nombreuses conférences intercantionales. En 2025, ils y ont exercé les fonctions particulières suivantes :

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (depuis le 8 novembre 2024)	Mathias Reynard	Président
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (jusqu'au 1 ^{er} juin 2025)	Mathias Reynard	Président
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (depuis le 1 ^{er} janvier 2025)	Christophe Darbellay	Président
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (depuis 2022)	Christophe Darbellay	Vice-président
Conférence romande des membres de gouvernement concernés par les jeux d'argent (depuis 2022)	Christophe Darbellay	Président
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (depuis mai 2025)	Stéphane Ganzer	Membre du comité
Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (depuis septembre 2025)	Stéphane Ganzer	Membre du comité
Conférence latine des directeurs du numérique (CLDN)	Stéphane Ganzer	Vice-président

DEGRÉ DE RÉALISATION DES MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

À l'occasion de la nouvelle législature 2021-2025, le Conseil d'Etat a revu et actualisé son programme gouvernemental. Il y définit ce qu'il entrevoit de meilleur pour le Valais et sa population : un canton qui sait surmonter la crise, qui progresse rapidement sur la voie du développement durable et qui déploie pleinement son potentiel. Cette vision stratégique commune, partagée par l'ensemble du collège, sert de base à l'action gouvernementale. Elle se décline sous la forme d'objectifs à atteindre à moyen et long terme ainsi que de mesures et de projets précis à mettre en place pour y parvenir. Elle guide ainsi l'Etat et l'administration vers un même but, en contenant les lignes directrices pour l'élaboration des prochaines planifications intégrées pluriannuelles et des prochains budgets.

Voici la liste détaillée des différentes mesures et de leur état d'avancement à la fin de l'année 2025 :
[Degré de réalisation des mesures et projets prioritaires](#)



CHIFFRES CLES

ESPACE ET ENVIRONNEMENT

Superficie du canton en km ² (2013/2018)	5'224.8
Haut-Valais en %	50.2
Centre du Valais en %	23.9
Bas-Valais en %	25.9
Nombre de communes (01.01.2026)	122

POPULATION (2024)

Habitants du canton (31.12)	371'288
Haut-Valais en %	23.9
Centre du Valais en %	39.4
Bas-Valais en %	36.7
Habitants du canton par km ²	71.1
Augmentation de la population sur 10 ans, en %	10.6
Population résidante d'origine étrangère en %	25.9
Répartition de la population, selon l'âge en %	
0-19 ans	19.2
20-64 ans	59.9
> 65 ans	20.9
Ménages privés	169'265
Personnes par ménage	2.2

LANGUES PRINCIPALES * (2024)

Français, en %	65.7
Allemand, en %	23.9
Portugais, en %	8.0

EMPLOI ET VIE ACTIVE

Taux de chômage annuel moyen en % (2024)	2.7
Total des emplois (2023)	198'758
Secteur primaire	10'572
Secteur secondaire	42'894
Secteur tertiaire	145'292
Total des établissements (2023)	32'000
Secteur primaire	2'756
Secteur secondaire	4'766
Secteur tertiaire	24'478

ÉNERGIE (année hydrologique 2024/2025)

Production hydroélectrique annuelle nette**, en GWh	8'592
Part de la production hydroélectrique nette valaisanne d'électricité par rapport à l'ensemble de la production suisse d'électricité (provisoire), en %	13.6
Part de la production hydroélectrique nette valaisanne par rapport à l'ensemble de la production hydraulique suisse, en %	26.2

PIB CANTONAL (2024)

En mios de francs	23'618
Par habitant, en francs	63'612
Par habitant, moyenne Suisse romande	87'598

CONSTRUCTION ET LOGEMENT

Investissements dans la construction en mios de frs (2023)	2'819
Nombre de logements (2024)	277'689
Logements vacants (2025)	3'282

TOURISME (Hôtellerie et établissements de cure 2025)

Arrivées	2'058'999
Nuitées	4'532'842
Variation annuelle des nuitées, en %	2.2

Sources : OFS, SSTP, SICT, SEFH, BCVs / * Jusqu'à 3 langues principales sont considérées par personne

**en ayant soustrait de la production brute l'énergie nécessaire aux pompages et sans la centrale de turbinage-pompage Nant de Drance

COMPTE
ET BILAN

en millions de francs, sans les imputations internes

COMPTE
2024

BUDGET
2025

COMPTE
2025

CHARGES

Total des charges d'exploitation	4'202.6	4'338.7	4'414.4
Charges de transferts	2'128.3	2'251.9	2'274.7
Charges de personnel	1'159.4	1'210.4	1'222.1
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	487.8	527.9	496.5
Subventions redistribuées	208.6	208.5	209.0
Autres charges d'exploitation	218.6	140.0	212.2

REVENUS

Total des revenus d'exploitation	4'298.6	4'292.9	4'462.8
Revenus de transferts	1'901.1	1'915.4	1'946.6
Revenus fiscaux	1'743.1	1'634.2	1'740.5
Taxes et redevances	287.1	291.8	306.2
Subventions à redistribuer	208.6	208.5	209.0
Autres revenus d'exploitation	158.7	242.9	260.5

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	96.0	-45.9	48.3
Charges financières	62.2	61.5	59.0
Revenus financiers	104.1	93.9	112.6
RÉSULTAT FINANCIER	41.8	32.4	53.6

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	137.8	-13.5	101.9
Charges extraordinaires	233.9	83.2	117.0
Revenus extraordinaires	96.5	63.6	19.0
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-137.4	-19.6	-98.0

TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS

TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	0.4	-33.0	3.9
Dépenses d'investissement	430.1	509.8	392.5
Recettes d'investissement	212.0	278.4	213.1
INVESTISSEMENTS NETS	-218.1	-231.4	-179.4

Amortissements et réévaluations

Amortissements et réévaluations	227.7	229.8	181.9
---------------------------------	-------	-------	-------

EXCÉDENT (+) / INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT

EXCÉDENT (+) / INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT	10.0	-34.6	6.4
---	-------------	--------------	------------

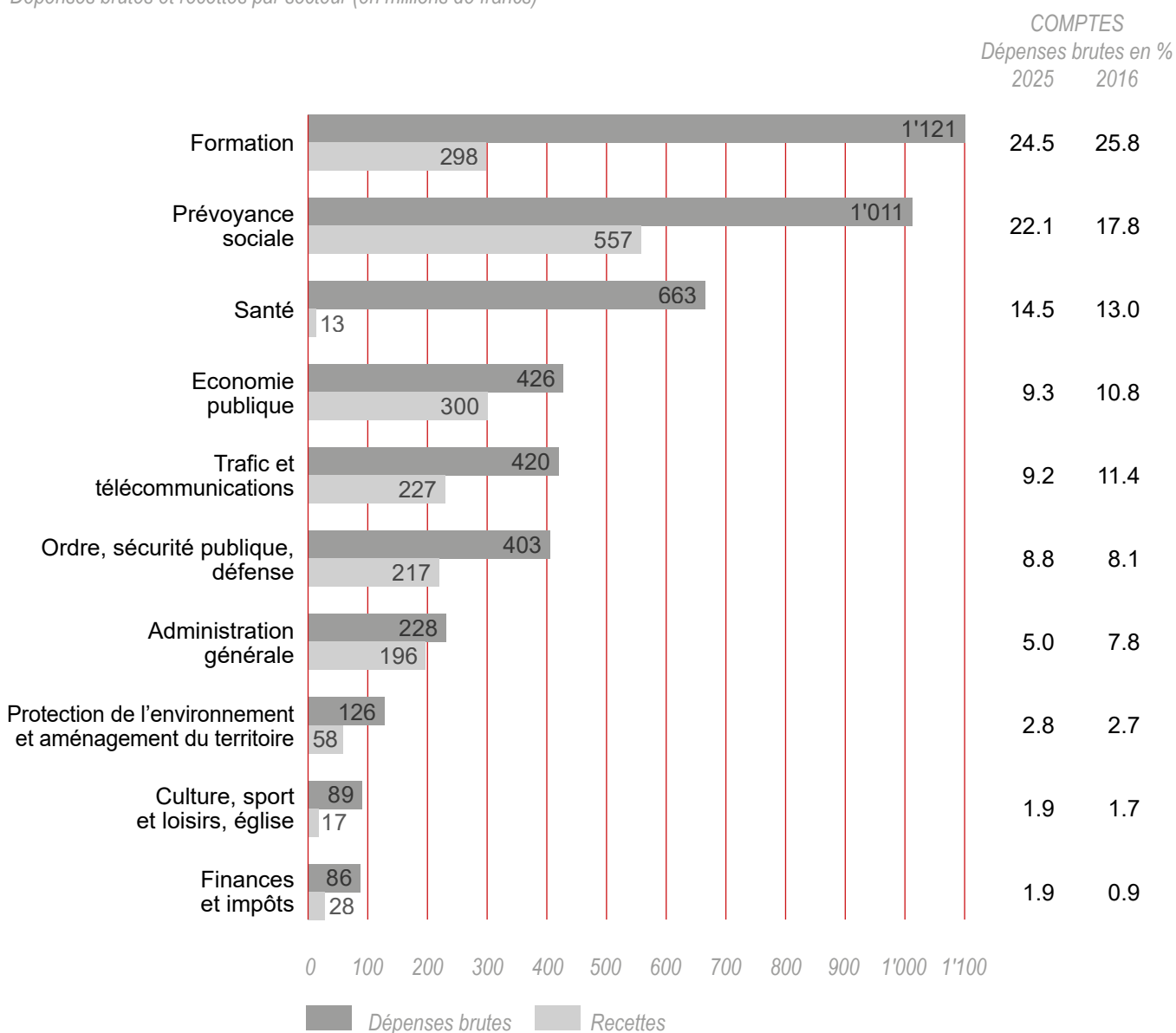
COMPTE ET BILAN

en millions de francs

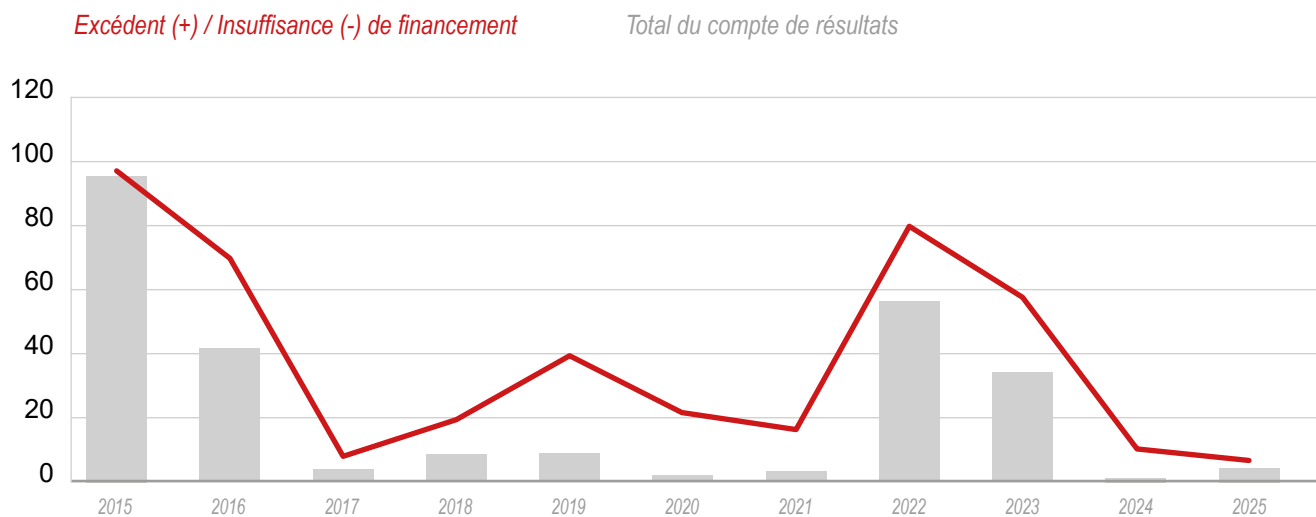
BILAN	31.12.2024	31.12.2025
ACTIF		
Patrimoine financier	2'825.9	2'936.8
Patrimoine administratif	1'844.8	1'841.6
Total de l'actif	4'670.7	4'778.4
PASSIF		
Capitaux de tiers	3'599.3	3'585.2
Capital propre	1'071.4	1'193.2
Total du passif	4'670.7	4'778.4

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

Dépenses brutes et recettes par secteur (en millions de francs)



ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DU COMPTE



en millions de francs

(2015 - 2017 : selon MCH1)
(dès 2018 : selon MCH2)

Les actes adoptés durant l'année 2025 par le Grand Conseil sont énumérés ci-dessous. Ils peuvent être consultés sur la [page Internet de la législation du canton du Valais](#). Le message y relatif peut être consulté sur le [site du Service parlementaire](#).

Loi d'adhésion du 12 février 2025 à la convention sur les engagements de police intercantonaux (IKAPOL)

Publication : eBO RE-VS15-0000001025 – [RCV RO/AGS 2025-080](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2025 – [RCV RO/AGS 2025-079](#)

Loi d'adhésion du 12 février 2025 à la modification du 12 avril 2024 de la convention sur les engagements de police intercantonaux (IKAPOL)

Publication : eBO RE-VS35-0000001029 – [RCV RO/AGS 2025-082](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2025 – [RCV RO/AGS 2025-079](#)

Loi du 13 février 2025 concernant la fusion des communes municipales de Baltschieder, Eggerberg et Viège (RS/VS 175.102)

Publication : eBO RE-VS15-0000001012 – [Réf. 2025-001](#)

Loi du 13 février 2025 sur les constructions (LC ; RS/VS 705.1)

Publication : eBO RE-VS15-0000001022 – [RCV RO/AGS 2025-118](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2026 – [RCV RO/AGS 2025-117](#)

Modification du 14 février 2025 de la loi fixant la contribution des communes sièges aux institutions de formation et de recherche du degré tertiaire (LCCS ; RS/VS 417.10)

Publication : eBO RE-VS15-0000001015 – [RCV RO/AGS 2025-124](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2026 – [RCV RO/AGS 2025-123](#)

Loi du 8 mai 2025 sur la vidéosurveillance dans les lieux publics (LVid ; RS/VS 170.21)

Publication : eBO RE-VS15-0000001152 – [Réf. 2025-006](#)

Modification du 8 mai 2025 de la loi en faveur de la jeunesse (LJe ; RS/VS 850.4)

Publication : eBO RE-VS15-0000001153 – [RCV RO/AGS 2025-122](#)

Entrée en vigueur : 01.10.2025 – [RCV RO/AGS 2025-121](#)

Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière du 12 juin 2025 (LALCR ; RS/VS 741.1)

Publication : eBO RE-VS15-0000001195 – [RCV RO/AGS 2025-102](#)

Entrée en vigueur : 01.11.2025 – [RCV RO/AGS 2025-101](#)

Décret du 11 septembre 2025 sur la contribution de solidarité en faveur de la population, des entreprises et des sociétés locales de Blatten, à la suite de l'éboulement du 28 mai 2025 (Décret sur l'aide d'urgence pour Blatten ; RS/VS 935.508)

Publication : e-BO RE-VS15-0000001286 – [RCV RO/AGS 2025-097](#)

Entrée en vigueur : 11.09.2025

Modification du 11 septembre 2025 des lois d'application du code pénal et du code de procédure pénale suisse (LACP ; RS/VS 311.1 et LACPP ; RS/VS 312.0)

Publication : eBO RE-VS15-0000001282 – [Réf. 2025-011](#)

Modification du 11 septembre 2025 des lois d'application du droit pénal des mineurs et de la procédure pénale des mineurs (LADPMin ; RS/VS 314.1 et LAPPMin ; RS/VS 314.2)

Publication : eBO. RE-VS15-0000001284 – [Réf. 2025-012](#)

Modification du 13 novembre 2025 de la loi sur la police cantonale (LPol; RS/VS 550.1)

Publication : eBO. RE-VS15-0000001352 – [Réf. 2025-013](#)

Modification du 13 novembre 2025 de la loi d'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LALTEO ; RS/VS 660.1)

Publication : eBO. RE-VS15-0000001353 – [Réf. 2025-014](#)

Modification du 13 novembre 2025 de la loi sur le Conseil de la magistrature (LCDM ; RS/VS 173.7)

Publication : eBO. RE-VS15-0000001355 – [Réf. 2025-015](#)

Loi du 18 décembre 2025 sur l'Université du Valais (LUVa)

Publication : eBO RE-VS15-0000001415 – [Réf. 2026-001](#)

Modification du 19 décembre 2025 de la loi sur le personnel de l'Etat du Valais (LcPers ; RS/VS 172.2)

Publication : eBO RE-VS15-0000001417 – [Réf. 2026-002](#)

Modification du 19 décembre 2025 de la loi fixant le traitement des employés de l'Etat du Valais (LTrait ; RS/VS 172.4)

Publication : eBO RE-VS15-0000001419 – [Réf. 2026-003](#)

Décret du 18 décembre 2025 pour la gestion des conséquences des événements naturels ayant touché le Lötschental (RS/VS 501.20)

Publication : e-BO RE-VS15-0000001410 – [RCV RO/AGS 2025-128](#)

AFFAIRES PROTOCOLAIRES ET ADMINISTRATIVES

Séances du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat s'est réuni in corpore à 46 reprises en 2025 pour traiter des affaires ordinaires. Il a ainsi pris quelque 5400 décisions. Il a notamment rencontré, dans le cadre de ses séances de travail, la Ville de Sion, la Fédération des communes valaisannes, l'Association de la presse valaisanne, les parlementaires fédéraux valaisans, les préfets et sous-préfets, les commissions de haute surveillance du Grand Conseil ainsi que le Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Le Gouvernement a également procédé à l'assermentation de 954 personnes naturalisées. Il a assermenté huit notaires et délivré vingt brevets d'avocat et six diplômes de notaire.

Manifestations traditionnelles

Le Conseil d'Etat a participé à la sortie présidentielle en compagnie des anciens magistrats. Il a remis le traditionnel plateau-souvenir à la présidente sortante du Grand Conseil et au président sortant du Conseil d'Etat, Muriel Favre-Torelloz et Franz Ruppen.

Le Gouvernement a donné une réception en l'honneur des 406 collaboratrices et collaborateurs ayant respectivement totalisé vingt-cinq, trente, trente-cinq, quarante et quarante-cinq ans au service de l'Etat du Valais.

Vingt-trois citoyennes et citoyens du canton du Valais ont enfin reçu la visite d'un conseiller d'Etat pour leur centième anniversaire ainsi qu'un cadeau offert par le Gouvernement.

Visites et réceptions

Le canton du Valais a reçu en octobre la visite officielle de l'ambassadrice de France en Suisse S. E. Marion Paradis. Elle a été reçue à Lens, à la Fondation Opale, par une délégation valaisanne emmenée par le président du Conseil d'Etat Mathias Reynard.

Prix Rünzi

Le président du Conseil d'Etat Mathias Reynard a remis le prix 2025 de la fondation Divisionnaire F.-K. Rünzi à Beatrice Berrut. Il récompense ainsi la musicienne pour ses accomplissements en tant que pianiste, ayant largement contribué à faire rayonner le Valais au-delà de ses frontières.

OLMA 2025

Le Valais était le canton hôte d'honneur de la foire de l'OLMA 2025 à St-Gall. Le Conseil d'Etat s'y est rendu in corpore lors de la journée officielle dédiée au Valais afin d'y représenter le canton.

AFFAIRES JURIDIQUES

Loi sur la vidéosurveillance

En date du 8 mai 2025, le Grand Conseil a approuvé la nouvelle loi sur la vidéosurveillance dans les lieux publics (LVid). Elle fixe les conditions et modalités de l'installation par le canton d'appareils de prises de vues et d'enregistrement d'images sur le domaine public. Cette exigence découlait de la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA).

Traitement des recours

370 recours ont été adressés au Conseil d'Etat, qui est notamment compétent dans les domaines du droit des étrangers, du droit de la construction, du droit de la circulation routière, du droit sur la signalisation routière, du droit de l'énergie, du droit de la santé publique, du droit foncier rural, du droit sur les avances de contributions d'entretien, du droit disciplinaire, du droit des affaires vétérinaires et du droit de la formation. 338 recours ont été instruits par la Chancellerie d'Etat et soumis au Conseil d'Etat en 2025.

Contrôle et publication de la législation

La Chancellerie d'Etat a assuré le contrôle et la publication des actes législatifs en français et en allemand au Bulletin officiel ainsi qu'au recueil systématique (RS) ou au recueil officiel (RO). Ils sont accessibles en ligne sur le [site Internet de la législation](#). 128 actes ont été publiés dans le recueil officiel (RO). La publication électronique fait juridiquement foi, respectivement la version publiée dans le RO. Des informations générales en matière d'[initiative](#) et de [référendum](#) sont désormais en ligne.

Avis de droit et conseils juridiques

La Chancellerie d'Etat a apporté son appui juridique aux membres du Gouvernement par des avis de droit divers. Elle a renseigné les services de l'administration, en particulier sur les questions relatives à la protection des données ainsi qu'à l'information du public et à l'accès aux documents officiels articulé autour du principe de la transparence, conformément à la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA).

Commissions

La Chancellerie d'Etat instruit aussi les affaires disciplinaires de l'Etat et préside la Commission consultative pour les dommages causés par un agent envers l'Etat, afin que le Conseil d'Etat puisse se prononcer sur la responsabilité de l'agent. Elle préside également la Commission de sécurité qui peut être saisie par les employés d'Etat en cas de conflits et de violence au travail.

Coordination avec le Grand Conseil

La coordination entre l'administration et le Service parlementaire du Grand Conseil a été assurée par la Chancellerie d'Etat, qui élabore notamment la planification législative.

Traductions

L'unité de traduction de la Chancellerie d'Etat et du Service parlementaire a traduit environ 1200 pages, principalement pour la Présidence et le Grand Conseil. Pour effectuer ces traductions, elle utilise des mémoires de traduction et de terminologie performantes (SDL Trados Studio et MultiTerm) lui permettant de travailler en réseau avec tous les traducteurs de l'administration cantonale et ainsi d'augmenter la quantité et surtout la qualité des traductions effectuées. Elle a en outre veillé à l'entretien et à l'alimentation des bases de données terminologiques (environ 17'000 termes) et de traduction (environ 2.1 millions d'unités de traduction), tout en assurant la coordination entre les traductrices et traducteurs de l'administration cantonale et la collaboration avec les services de traduction des autres cantons et la Section de terminologie de la Chancellerie fédérale. Enfin, l'unité de traduction participe activement à l'élaboration de l'outil de traduction interne de l'administration cantonale « VS-Write ».

LOGISTIQUE ET ACCUEIL

Guichet et centrale téléphonique

La Chancellerie d'Etat a répondu à 12'859 appels adressés à son central téléphonique. Elle a procédé à 3444 légalisations et apostilles.

Transport des conseillers d'Etat

Les huissiers-chauffeurs ont parcouru environ 99'300 kilomètres en voitures officielles pour les déplacements des conseillers d'Etat. Ils ont accompagné le président et les membres du Conseil d'Etat dans leurs missions de représentation.

Gestion du courrier

La Chancellerie d'Etat trie et achemine le courrier adressé aux différents services de l'administration cantonale. Elle a également expédié en 2025 plus de 3.5 millions d'envois postaux.

CONDUITE STRATÉGIQUE ET CONTROLLING GOUVERNEMENTAL

Appui à l'action gouvernementale

Dans le cadre de la préparation en vue d'éventuelles pénuries d'énergie et sur la base du retour d'expérience suite à un exercice simulant les différents stades d'une pénurie d'électricité auquel ont participé tous les services, une « Directive sur la gestion de la continuité des activités de l'administration cantonale en situations particulières et extraordinaires (DirGca) » est en cours d'élaboration. La stratégie de contingentement en cas de pénurie d'énergie a été approuvée par le Conseil d'Etat.

La Chancellerie d'Etat a été mobilisée, en tant que membre de l'Organe cantonal de conduite, dans le cadre de la catastrophe de Blatten. Dans le prolongement de cet événement, la Chancellerie d'Etat a accompagné les travaux du Groupe stratégique chargé d'élaborer la feuille de route pour la reconstruction du futur Blatten et de préparer le décret pour la gestion des conséquences des événements naturels ayant touché le Lötschental approuvé par le Grand Conseil en décembre 2025. Dans ce contexte, elle a également adapté et étendu l'application informatique existante qui permet la déclaration, le traitement et le paiement des demandes d'aides des personnes sinistrées (application développée initialement dans le cadre des intempéries 2024).

La Chancellerie a par ailleurs piloté le processus d'actualisation du programme gouvernemental.

Controlling et processus budgétaire

Dans le cadre du controlling gouvernemental, la Chancellerie d'Etat a piloté le processus d'élaboration des mandats de prestations stratégiques des départements, qui s'intègre aux travaux préparatoires du budget. Elle a également poursuivi le développement et l'optimisation des outils informatiques utiles à la réalisation des tâches du controlling dans les départements et les services.

Plusieurs analyses et développements d'applications informatiques utiles à la réalisation du controlling ont été réalisés. Elles concernent la gestion des commissions administratives d'une part et la gestion de la planification des objets législatifs d'autre part. Le projet de digitalisation du courrier s'est poursuivi : appel d'offres pour la numérisation du courrier entrant à l'Etat du Valais et démarrage d'un projet pilote au Service de la circulation routière et de la navigation (SCN).

Amélioration de l'efficacité au sein de l'administration cantonale

Afin d'absorber le volume croissant de tâches, des projets d'efficacité ont été entrepris par les cinq départements de l'Etat du Valais. Chacun a procédé à une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités et identifié une liste de mesures à même de générer des gains d'efficacité. Il s'agit à terme de libérer des ressources pour les affecter à des tâches nouvelles ou prioritaires. Le temps ainsi dégagé doit permettre d'absorber l'augmentation des missions du canton et de limiter ainsi la création de nouveaux postes de travail.

Suivi des interventions parlementaires

Durant l'année 2025, 253 interventions parlementaires ont été acceptées, parmi lesquelles 61 motions et 192 postulats. 43 de ces interventions (8 motions et 35 postulats) sont d'ores et déjà réalisées.

Plus globalement, à la fin 2025, 143 interventions (36 motions et 107 postulats) sont en attente de développement. 64 interventions (21 motions et 43 postulats) sont en attente de traitement et 220 interventions sont en cours d'exécution (40 motions et 180 postulats).

Suivi des objets fédéraux prioritaires et des conférences gouvernementales

En 2025, le canton a continué d'assurer un suivi régulier et a pris position sur les objets fédéraux prioritaires définis par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat a poursuivi le suivi administratif de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), où le canton du Valais est représenté par Franziska Biner. Celle-ci représente également le Conseil d'Etat auprès de la Conférence des gouvernements cantonaux des cantons alpins (CGCA / RKGK), instance au sein de laquelle le Valais se distingue par son engagement.

Contacts avec la députation parlementaire valaisanne

Le Conseil d'Etat et la délégation parlementaire valaisanne se sont réunis à Berne et à Sion avant les sessions d'été, d'automne et d'hiver 2025 du Parlement fédéral. Ces rencontres ont permis d'aborder un ensemble de dossiers, parmi lesquels le programme d'allègement des finances fédérales, les enjeux liés à la politique européenne, énergétique, de sécurité et agricole. Ont également été traités la politique de la famille, de la formation, l'assurance contre les tremblements de terre et la politique des transports. L'année 2025 a ainsi vu l'aboutissement de plusieurs de ces objets, fruit d'une collaboration étroite entre les parlementaires et les membres du Conseil d'Etat, appuyés de manière constante par la Chancellerie.

Le 18 juin 2025, une rencontre entre les membres du Conseil d'Etat, les députés valaisans aux Chambres fédérales et les cadres valaisans de l'administration fédérale a eu lieu à Berne. Cette rencontre a constitué un espace privilégié de dialogue et d'échange, permettant de renforcer les relations, d'améliorer la compréhension mutuelle des enjeux de chacun et de favoriser une meilleure coordination entre les différents niveaux de l'Etat.

Conseil du Léman

En 2025, dans le cadre de sa deuxième et dernière année de présidence tournante du Conseil du Léman, le canton du Valais a continué d'assurer la gestion du secrétariat général de l'entité transfrontalière.

En tant qu'entité responsable du pilotage du groupe thématique Mobilité, présidé par le Conseiller d'Etat Franz Ruppen, le canton du Valais a organisé une rencontre de travail en octobre au sein des TMR SA à Martigny. Celle-ci a toutefois dû être annulée en raison d'un nombre insuffisant de participants. Fort de ce constat, une évolution du format de l'événement est envisagée en 2026 afin de renforcer l'attractivité et la participation.

Le canton du Valais a par ailleurs organisé l'Assemblée plénière annuelle et le Bureau qui se sont tenus le 12 décembre à Sion, sur le campus Energypolis. La journée a été consacrée à la thématique de l'innovation dans le domaine du sport et de la santé avec notamment la présentation de l'écosystème SpArk.

A cette occasion, le conseiller d'Etat Christophe Darbellay a transmis la présidence du Conseil du Léman pour la période 2026-2027 à Martial Saddier, président du Conseil départemental de la Haute-Savoie. Tous deux ont appelé à poursuivre et développer des actions concrètes à l'échelle lémanique, notamment dans les domaines du sport, de l'environnement, de l'économie, de la culture et de la mobilité.

INFORMATION

Préparation et diffusion de nombreux contenus

IVS a organisé 45 conférences de presse, édité et diffusé 220 communiqués de presse, 35 news et 31 bulletins d'information hebdomadaires du Conseil d'Etat. Ont également été assurés : le suivi des objets gouvernementaux, le soutien au Gouvernement et aux départements en matière de communication, la diffusion de contenus pour le compte d'organismes institutionnels intercantonaux ou d'entités valaisannes d'intérêt public, les réponses aux nombreuses sollicitations des médias, la mise à disposition de photos ainsi que d'une revue de presse quotidienne et de revues thématiques, l'information du personnel de l'administration sur les décisions et projets importants, des envois de masse à l'interne de l'administration (newsletters, offres de cours, etc.), la conception et l'édition du rapport annuel du Conseil d'Etat, divers travaux de conception graphique ainsi que la mise en ligne des procédures de consultations, de rapports ou d'autres contenus à la demande des services. Le magazine online du personnel [vis-à-vis](#) a été publié à trois reprises en 2025.

Informations liées aux catastrophes naturelles

L'éboulement qui a détruit le village de Blatten, tout comme les laves torrentielles de Lourtier ou l'épisode de neige lourde d'avril 2025, ont fait l'objet d'une communication soutenue. Des informations ont été diffusées le plus régulièrement possible en lien avec ces événements afin de tenir la population au courant de l'évolution de la situation, des recommandations en vigueur ainsi que des actions menées par l'Etat du Valais.

Migration du site Internet

Une importante migration du site Internet de l'Etat du Valais, vers une version plus récente de la plateforme Liferay sur laquelle il fonctionne, s'est déroulée en début d'année. Elle n'implique pas de changement pour l'utilisatrice ou l'utilisateur qui consulte le site Internet, mais s'est avérée nécessaire pour des raisons techniques.

Nouvel Intranet

Le site Intranet destiné au personnel de l'administration cantonale a été revu de manière à proposer davantage d'actualités et à mettre en avant les fonctionnalités les plus fréquemment utilisées.

Exercice intégré 2025

En sa qualité de responsable de communication de l'Organe cantonal de conduite (OCC), IVS, l'unité de la Chancellerie d'Etat en charge de l'information, a participé les 6 et 7 novembre à l'exercice intégré 2025 (EI 25), un exercice national réunissant la Confédération, les 26 cantons et plusieurs villes pour renforcer leur gestion commune des crises.

L'ADVERSITÉ CRÉE L'OPPORTUNITÉ

Rarement auparavant notre canton n'a été soumis à une telle infortune. Pourtant habitué aux catastrophes naturelles et aux rigueurs qu'impose la vie dans nos montagnes, le Valais a vécu le 28 mai dernier un évènement qui l'a ébranlé jusqu'à ses certitudes les plus profondes.

Lorsque près de 3 millions de mètres cubes de pierres, auxquels s'ajoutent d'immenses volumes de glace, s'abattent sur Blatten, les mots nous manquent pour exprimer l'effroi qui nous traverse. La stupeur nous gagne, nous Valaisannes et Valaisans, qui avons appris à vivre avec le danger des éléments.

Mais dans ces instants, où chaque cellule de notre corps est encore sous le choc, nos valeurs se révèlent. La solidarité, l'entraide, l'union des forces, la résilience ont été sublimes dans ces moments difficiles. Je tiens à remercier ici chacune et chacun qui a œuvré avant, pendant, et après cet évènement. Notre administration cantonale, via le Groupe Blatten que je préside, s'est montrée réactive, souple et inventive pour qu'un futur soit possible dans cette commune meurtrie.

Les tragédies prennent plusieurs formes et nous amènent à trouver à chaque fois des solutions et des réactions différentes.

Chaque tragédie apporte son lot de tristesse, mais également ses multiples opportunités. Cela nous pousse à mener des réflexions législatives, financières et sécuritaires nécessaires, qui vont bien au-delà du Lötschental. Pour faire face à ces défis et ces contraintes supplémentaires, notre administration cantonale se doit de préparer un cadre pour faire face à ces évènements extraordinaires.

En ces temps troublés, nous devons continuer à travailler pour que chaque citoyenne et citoyen dispose d'un service public à la hauteur de ses attentes, avec une utilisation judicieuse des moyens étatiques. Le contexte actuel nous appelle à la prudence et à l'anticipation, dans un monde en pleine mutation. En tirant les enseignements de ces épreuves et en restant fidèles à nos valeurs de solidarité et de responsabilité, nous continuerons à bâtir ensemble un Valais fort, uni et tourné vers l'avenir.

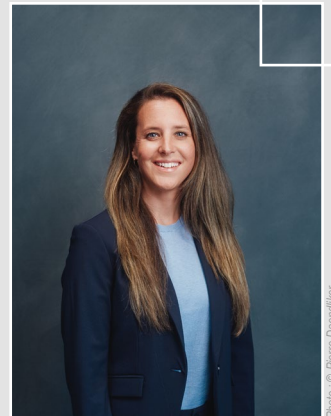


Photo: © Pierre Daenliker

Franziska Biner
Conseillère d'Etat

FINANCES

Compte 2025

Grâce à des recettes supérieures aux attentes budgétaires et à des reliquats de crédits dans de nombreux domaines, le compte 2025 boucle sur un excédent de financement de 6.4 millions de francs. Le compte de résultats présente des charges et des revenus de 4.77 milliards et clôture sur un excédent de revenus de 3.9 millions de francs. 481.9 millions ont été investis en brut, y compris les dépenses du fonds FIGI.

Les mesures d'intervention et de remise en état urgentes liées à l'éboulement de Blatten, qui se traduisent par des charges de 22.6 millions de francs au brut (16.5 millions net), figurent au compte 2025.

Les résultats 2025 permettent de rétablir intégralement les attributions aux fonds dont l'alimentation était gelée par le décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2025. Contrairement à ce que prévoyait le budget, il n'a été nécessaire de solliciter ni la réserve de politique budgétaire, ni le fonds de compensation des fluctuations de recettes. A l'inverse, des alimentations au fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXI^e siècle (40 millions) et à la réserve de politique budgétaire (25 millions) ont été enregistrées.

Budget 2026

Le budget 2026 respecte les dispositions constitutionnelles d'équilibre financier, tout en limitant la pression sur le niveau de charges (4.76 milliards de francs) et en maintenant un programme d'investissement ambitieux (615 millions, y compris les investissements du fonds FIGI).

Compte tenu des résultats enregistrés au compte 2024, les prévisions liées aux recettes fiscales ont été réévaluées à la hausse par rapport à la planification intégrée pluriannuelle 2025-2028, tout en intégrant les incidences de la mise en œuvre de la troisième étape de la révision fiscale cantonale en faveur des personnes physiques. Ces pertes fiscales sont couvertes par le fonds de compensation des fluctuations de recettes, ce dernier permettant de financer temporairement et de manière dégressive les effets de cette réforme.

Le Conseil d'Etat a défini ses priorités et alloué des ressources spécifiques notamment à l'énergie, à l'informatique, au secteur hospitalier, aux soins de longue durée et à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie.

FISCALITÉ

Bilan des travaux de taxation

Le Service cantonal des contributions (SCC) perçoit près de 1.5 milliard de francs de recettes fiscales nettes annuelles. La croissance démographique et économique que le canton enregistre depuis plusieurs années, de même que la complexité croissante des dossiers, représentent un défi permanent. La politique de digitalisation menée par le SCC a permis d'absorber une partie de cette augmentation. La moyenne des dossiers par contribuable reste toutefois largement au-dessus de la moyenne intercantonale.

Changements de pratiques

Dès la période fiscale 2025, les frais kilométriques pour les déplacements professionnels sont déductibles à hauteur de 0.75 franc. La déduction par enfant a été portée à 10'000 francs au titre de frais de garde par un tiers. S'agissant de l'impôt sur la fortune, le forfait a été augmenté de 50% pour passer à 90'000 francs pour les couples mariés et les familles monoparentales et à 45'000 francs pour les autres personnes.

Depuis la période fiscale 2022, les déductions forfaitaires pour les frais liés à la coélie et au diabète n'étaient plus admises, car contraires au droit fédéral harmonisé. Depuis, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a adapté la circulaire et à partir de la période fiscale 2025, la déduction a été rétablie à hauteur de 1500 francs pour les frais liés à un régime alimentaire spécifique.

Modifications au niveau fédéral

Le 28 septembre 2025, le peuple suisse a voté en faveur de l'abolition de la valeur locative. Les communes valaisannes sont touchées à différents degrés par les pertes de rentrées fiscales, selon le taux de résidences secondaires sur leur territoire. Le Conseil d'Etat examine la possibilité d'une compensation, telle qu'inscrite dans la Constitution, par un impôt sur les résidences secondaires.

Suite à un double référendum, populaire et cantonal (auquel a pris part le Valais), le Conseil fédéral a fixé à la fin 2025 la date de la votation populaire sur la loi fédérale relative à l'introduction de l'imposition individuelle. Elle aura lieu le 8 mars 2026. L'imposition individuelle constituerait un changement fondamental du système d'imposition du revenu et de la fortune des couples mariés.

PERSONNEL

Prestations

Le Service des ressources humaines (SRH) soutient le Conseil d'Etat dans la définition et la mise en œuvre de la politique du personnel. Il conseille les supérieurs hiérarchiques dans la gestion des ressources humaines et du développement organisationnel et veille à l'application uniforme des dispositions en matière de droit du personnel. Le SRH gère notamment le versement de plus de 12'000 salaires mensuels, le traitement d'environ 11'000 postulations et 420 mises au concours, l'organisation de 130 séminaires de formation continue avec plus de 1800 participantes et participants, la formation de 175 apprentis et 220 stagiaires, la gestion des temps et les mesures de santé et de sécurité pour environ 3500 collaboratrices et collaborateurs.

Technologies RH : migration SAP – H4/S4

A la suite de l'importante migration technique du système SAP réalisée en 2024, la préparation de la migration métier par la modification complète de l'architecture (SAP H4/S4) a eu lieu tout au long de 2025. Tous les domaines du système informatique de gestion des RH sont impactés par cette opération : budget, salaires, qualifications, gestion du temps, etc. Ces modifications ont engendré différents tests métiers afin de garantir un passage sans faille en janvier 2026.

Evaluation des fonctions (EVAFO)

Lancé en 2023, le projet d'évaluation des fonctions au sein de l'Administration cantonale s'est poursuivi. Cette analyse s'inscrit dans la continuité des mesures prises pour le personnel enseignant et soignant. Après un appel d'offres public et l'attribution du mandat, la phase-pilote de l'évaluation des fonctions au sein de l'Administration cantonale a été lancée à la fin 2025.

Extension de la couverture du salaire en cas d'incapacité de travail

A la suite de la mise en vigueur de l'ordonnance sur l'indemnisation de la perte de gain en cas de maladie et d'accident non professionnel du personnel de l'Etat du Valais (OIPG) au 1^{er} janvier 2025, des directives et des procédures ont été élaborées. L'ensemble des situations sont traitées selon le dispositif légal mis en place. Différentes réflexions sont actuellement à l'étude pour la gestion des situations (case management) et pour son optimisation.

Coworking

Dans le souci d'offrir des formes flexibles de travail, le SRH a testé, dès avril 2024, la mise en place d'espaces de coworking attribués par le Service immobilier et patrimoine (SIP) dans le cadre d'un projet pilote. N'ayant pas suscité d'intérêt, cette offre n'a pas été renouvelée. Le Conseil d'Etat a toutefois accordé aux services la compétence de permettre à leur personnel d'effectuer cette forme flexible de travail dans des espaces publics, semi-publics ou privés existants.

Enquêtes de satisfaction du personnel administratif et du personnel enseignant

L'Etat du Valais a finalisé en 2025 une enquête de satisfaction de l'ensemble du personnel administratif et enseignant. Globalement, l'ensemble du personnel est impliqué, motivé et satisfait de sa situation professionnelle. Il relève toutefois l'augmentation permanente de la charge de travail et du stress qui en découle. Un plan d'action a été validé par le Conseil d'Etat en octobre. Il mentionne les différentes mesures de réalisation pour les axes d'amélioration prioritaires ressortant des résultats.

Conciliation de la vie professionnelle et non professionnelle

Le SRH poursuit le déploiement d'actions en vue du renouvellement du label national UND.

INFORMATIQUE

Stratégie informatique cantonale 2025+

La mise en œuvre de la stratégie 2025+ progresse par étapes, en tenant compte des capacités budgétaires. L'année 2025 a principalement permis d'éviter toute nouvelle dette technologique.

Principales activités et réalisations

Cellule sécurité

- La stratégie cantonale de cybersécurité « #CyberStratVS » a été adoptée par le Conseil d'Etat.
- Un nouvel outil a été acquis pour optimiser la sécurisation des messages électroniques.
- Les procédures de gestion des incidents ont été améliorées.
- Le contrat pour le Security Operation Center (SOC) a été renouvelé jusqu'à fin 2028 avec une surveillance 24x7.
- Depuis le 1^{er} avril 2025, les infrastructures critiques doivent annoncer les cyberattaques subies.

Domaine Solutions

- Un catalogue d'achats a été mis en place pour faciliter les commandes de l'économat.
- Le système des paiements directs a été adapté aux nouveautés de la politique agricole 2025 et un module développé pour gérer électroniquement les droits de vendanges en vue de la mise en place d'acquets informatisés.
- Des adaptations liées à l'impôt à la source ont été réalisées suite au nouvel accord sur les frontaliers italiens et à l'adaptation législative pour les frontaliers français. Le calculateur d'impôts (Tax Calculator) a été mis à jour selon les nouveaux barèmes.

- Le système SAP de gestion des ressources humaines a subi une montée en version en vue de la migration vers le nouveau module (H4S4).
- Des prestations en ligne ont été mises en place pour l'aide aux victimes d'infraction (LAVI), la surveillance des fondations et l'inscription au stage des futurs notaires et avocats.
- Le portail de prestations numériques a été mis en production avec le Service de l'administration numérique (SAN).

Architecture et Intégration

- L'outil Mendix a été adopté comme outil principal pour les développements internes d'applications.
- Un produit a également été choisi pour organiser tâches, réunions et petits projets, de même qu'un outil d'IA générative (hors données sensibles) et une solution spécifique pour sécuriser les interfaces techniques applicatives.

Infrastructures

- Les infrastructures informatiques de la Caisse cantonale de compensation (CCC) ont été reprises.
- Les travaux d'automatisation des tâches répétitives se sont poursuivis.
- Diverses migrations logicielles ainsi qu'un audit des infrastructures serveurs et de stockage / sauvegarde / archivage ont été réalisés.
- Des mesures d'économies d'énergie ont été mises en place pour le Datacenter Mayennets (géocooling) et un audit sur la pérennité de ce Datacenter a été réalisé.

ÉNERGIE

Forces hydrauliques

Le Grand Conseil a ratifié la concession de droits d'eau de l'aménagement Chippis-Rhône octroyée par le Conseil d'Etat aux Forces motrices valaisannes (FMV).

La cheffe du Département des finances et de l'énergie a approuvé les plans de l'aménagement Massongex-Bex-Rhône que la société MBR SA (composée des FMV, de la Romande Energie et des services industriels de Lausanne) va pouvoir construire sur le Rhône.

Afin de préparer le retour de concession de l'aménagement de Grande Dixence en 2045, les collectivités concédantes se sont associées dans le but d'étudier ensemble les questions stratégiques, juridiques, techniques, environnementales et économiques. L'Association des collectivités concédantes de la Grande Dixence, créée en juin 2025, compte 21 membres (12 communes du Haut-Valais, 8 communes du Valais central ainsi que le canton du Valais). Cette association permet de traiter conjointement les questions relatives au projet de nouveau barrage du Gornerli à Zermatt qui fera partie de l'aménagement de Grande-Dixence, en particulier l'octroi d'un avenant aux concessions actuelles et l'indemnisation de la valeur résiduelle de cet investissement lors du retour en 2045.

Dans le cadre du projet de retour des concessions hydrauliques de l'aménagement hydroélectrique de Lavey, les cantons du Valais, de Vaud et les Services industriels de Lausanne (concessionnaire) ont élaboré une convention qui définit le processus des mises à jour annuelles de l'état de l'aménagement et de l'indemnité équitable jusqu'à l'échéance des concessions au 31 décembre 2030.

Dans le contexte des retours des concessions hydrauliques, et conformément à la loi cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques, le Conseil d'Etat a édicté dans un règlement d'exécution les dispositions concernant les modalités de répartition des bénéfices issus de la solidarité lors de la vente des participations cantonales aux FMV.

Entrée en vigueur de la nouvelle législation sur l'énergie

La nouvelle loi cantonale sur l'énergie et son ordonnance d'application sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Elles visent à adapter le parc immobilier aux défis de la transition énergétique. Les nouveaux bâtiments bénéficieront d'un confort amélioré grâce à une plus forte isolation thermique, seront chauffés grâce aux ressources énergétiques renouvelables abondantes dans le canton et produiront une part de l'électricité qu'ils consommeront. Quant aux bâtiments d'habitation existants, leur amélioration énergétique passera par des installations de chauffage utilisant des énergies renouvelables lors du remplacement des chaudières à gaz et à mazout. Toutefois, il restera possible d'installer à nouveau de telles chaudières dans les bâtiments bénéficiant déjà d'une isolation thermique correcte.

Programme Bâtiments

Le montant total des subventions pour l'assainissement énergétique du parc immobilier versées en 2025 est de 37.6 millions de francs. Si l'on déduit la contribution fédérale de 20.4 millions de francs financée par la taxe sur le CO₂ et le budget de la Confédération, la contribution cantonale nette pour 2025 s'élève à 17.2 millions de francs. Les nouveaux engagements pris envers des tiers ont atteint 45.3 millions de francs en 2025.

IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Investissements

Les halles couvertes des Ronquoz ont été mises en service à Sion, de même que la centrale de chauffage à distance à Brigue.

Les principaux projets suivants sont en cours de réalisation : la deuxième étape de la modernisation et de l'extension de la Castalie à Monthey, la nouvelle centrale d'engagement à Sierre, le collège Ella Maillart à Sion, le centre Eterpys à Conthey, les ateliers de Crêtelongue à Granges, le magasin de la ferme de l'Ecole d'agriculture à Viège et l'école supérieure de santé à Monthey. S'y ajoutent des objets pour lesquels le Service immobilier et patrimoine (SIP) intervient en qualité de maître d'ouvrage délégué pour la HES-SO, à savoir l'EDHEA à Sierre, le Campus Santé à Sion et le campus à Brigue.

Plusieurs concours d'architecture ont été organisés, comme pour la Haute école pédagogique (HEP) à St-Maurice, l'extension du cycle d'orientation de Collombey-Muraz, l'école primaire d'Evionnaz-Collonges, l'école primaire de Martigny, l'EMS St-François à Sion ou encore l'EMS St-Anna à Steg.

Gérance et entretien des immeubles

La rénovation des bâtiments de l'Etat se poursuit, de même que leur entretien. Un projet d'amélioration du secteur conciergerie est en cours pour optimiser le travail des équipes et la qualité des services. En parallèle, une réorganisation générale est mise en place pour mieux coordonner les activités et les attentes des différents utilisateurs.

Centre de compétence FIGI

Un monitoring partiel des consommations énergétiques du parc immobilier a été instauré. L'élaboration d'un cahier des charges visant à améliorer l'efficacité énergétique est en cours. Le centre de compétences FIGI contribue également à la mise en œuvre du programme de gestion des déchets de l'Etat du Valais et mène

des recherches en économie circulaire dans le cadre de l'Agenda 2030. Il a notamment élaboré une charte de protection des arbres, publié un cahier directeur pour l'entretien des espaces extérieurs et participé à la mise à jour des plateformes informatiques.

Patrimoine

A Valère, les travaux de restauration, comportant des études préalables de la Maison Wenger et de la tour d'angle sud-ouest, se poursuivent. Dix-sept nouveaux chantiers de restauration de monuments historiques subventionnés ont débuté.

Le canton a mis sous protection six monuments historiques. Une commune (Riddes) a homologué son inventaire cantonal. 3567 nouvelles fiches ont été créées dans l'inventaire des bâtiments en Valais (IBA) en 2025, portant le total à 38'947 fiches. Quatre communes ont homologué leur inventaire communal et deux communes ont homologué une partie de leur inventaire communal. 1500 préavis ont été rédigés.

1400 visiteurs ont participé aux Journées européennes du patrimoine.

Finances, administration & gestion des immeubles

Une quinzaine de locaux supplémentaires ont été attribués. Le SIP a également acheté deux bâtiments administratifs au centre-ville de Sion et organisé les déménagements de quatre services. Il a effectué les démarches administratives pour vendre des parcelles sises à la gare de Viège et acquérir une nouvelle parcelle pour le futur bâtiment administratif de Viège.

DURABILITÉ

Agenda 2030 cantonal

En 2025, le Conseil d'Etat a déployé le programme cantonal de développement durable en mettant l'accent sur le renforcement de l'exemplarité de l'administration, notamment à travers des leviers concrets tels que les marchés publics. La collaboration avec les principaux partenaires de l'Etat s'est poursuivie, en particulier avec les établissements publics subventionnés du domaine socio-sanitaire, pour lesquels une Stratégie durabilité spécifique a été adoptée.

Considérant que la durabilité concerne l'ensemble des acteurs, des actions de communication et de sensibilisation ont été menées auprès du personnel de l'administration et de la population, sur des thématiques telles que l'inclusion au travail et l'énergie.

Politiques climatiques

L'année 2025 a marqué une étape clé dans l'élaboration du projet de Stratégie cantonale de gestion des risques climatiques, dont la mise en œuvre devrait débuter en 2026. Fondée sur les nouveaux scénarios de risques climatiques publiés par MétéoSuisse en 2025 et sur l'actualisation des bilans de gaz à effet de serre du territoire et de l'administration, cette stratégie s'inscrit dans une approche de long terme axée sur la prévention, l'anticipation et le rétablissement à la suite d'événements climatiques extrêmes. Parallèlement, les réflexions sur la gouvernance et le financement des politiques climatiques se poursuivent dans le cadre de travaux législatifs.

Projets innovants

Les projets innovants de l'Agenda 2030 menés par l'administration et ses partenaires se sont achevés en 2025 avec un bilan positif.

Un nouvel appel à projets dédié à l'adaptation au changement climatique a été lancé à l'intention des communes, afin de soutenir leurs efforts face à l'intensification des dangers naturels et de promouvoir des mesures fondées sur la biodiversité et les sols.

En parallèle, des projets associant économie circulaire ainsi que dimensions sociales et environnementales se poursuivent, tandis que plusieurs projets pilotes permettent d'anticiper les effets du changement climatique, notamment sur l'agriculture valaisanne.

STATISTIQUE ET PÉRÉQUATION

Activité statistique, scientifique et technologique

Le Service de statistique et de péréquation (SSTP) a mis en place le premier programme pluriannuel de statistique 2024-2028, défini selon l'article 12 de la loi sur la statistique publique cantonale. Il a été validé par le Conseil d'Etat durant le premier semestre 2025. Il recense l'ensemble des projets statistiques à l'Etat du Valais.

L'implémentation de données dans le Data Warehouse (DWH) du service s'est poursuivi pour assurer la gestion, la qualité et la sécurisation de la donnée, y compris des données sensibles. Plusieurs nouveaux domaines de la statistique publique, voire de sources extérieures, ont été structurés et harmonisés. Ces données peuvent être visualisées avec l'outil PowerBI. Plusieurs services de l'administration cantonale sont désormais connectés à cette base de données.

Le SSTP a lancé plusieurs nouveaux projets durant l'année écoulée, les deux plus importants étant la mise à jour des projections démographiques pour la période 2025-2055 et la digitalisation du rapport annuel sur les finances communales sur mandat du Service des affaires intérieures et communales.

Péréquations financières intercantonale et intercommunale

Le SSTP a encaissé 887.8 millions de francs en 2025 au titre de la péréquation intercantonale, soit 6.2 millions de francs nets de moins qu'en 2024 en termes de paiements compensatoires. Quant à la péréquation financière intercommunale, elle a permis de verser 64.8 millions de francs aux communes valaisannes et 8.1 millions de francs dans le fonds de rigueur.

En 2025, le Conseil d'Etat a publié l'Arrêté concernant les chiffres 2026 de la péréquation intercommunale sur la base d'un taux d'alimentation des communes contributrices de 18%, contrairement à un taux de 20% l'année précédente.

DE NOMBREUX ACQUIS ET DES PROJETS POUR L'AVENIR

L'année 2025 marque le début de la législature 2025-2029 et ouvre une nouvelle phase d'action pour le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC). Dans un contexte exigeant, l'action du DSSC s'est inscrite d'emblée dans une volonté de continuité et de renforcement des politiques publiques, avec une attention particulière portée à la protection des personnes et à la cohésion sociale. Les premiers mois de la législature ont permis de consolider des acquis importants tout en posant des jalons structurants pour les années à venir.

Parmi les réalisations et axes forts de l'année, il convient notamment de relever :

- le premier bilan remarquable de l'Association valaisanne pour la lutte contre la traite des êtres humains (AVIT) afin d'améliorer l'identification, la protection et l'accompagnement des victimes ;
- l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur la santé ;
- l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les violences domestiques ;
- le déploiement du numéro cantonal pour les urgences médicales non vitales, facilitant l'orientation de la population ;
- le développement d'institutions sociales essentielles, telles que Domus et Chez Paou, l'ouverture du foyer collectif de Monthey dans le domaine de l'asile et le renforcement de la collaboration avec l'Unité de santé pour les personnes migrantes ;
- la célébration des vingt ans du Service de la culture, soulignant le rôle de la culture comme facteur de lien social ;
- le lancement du dispositif Culture et cohésion sociale, favorisant les synergies entre les domaines concernés ;
- la pérennisation du système eBadges, contribuant à la lutte contre le travail illégal.

Le rapport annuel rend compte de ces engagements et des bases posées pour une législature placée sous le signe de la solidarité et de la responsabilité publiques.



Photo : © Pierre Daenliker

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters and a horizontal line.

Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

SANTÉ PUBLIQUE

Loi sur la santé

La révision partielle de la loi sur la santé du 14 novembre 2024 est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2025. Elle introduit des changements importants, comme la limitation de l'admission des médecins à facturer à charge de l'assurance obligatoire, l'élargissement des prestations des pharmacies, la création d'un poste d'infirmier cantonal, des règles pour le service de garde médicale, l'interdiction des thérapies de conversion ainsi que l'interdiction de vente des cigarettes électroniques jetables (puffs).

Soins de longue durée

Le rapport provisoire sur la planification des soins de longue durée 2026-2035 a été établi et mis en consultation le 10 décembre 2025. Pour la première fois, celui-ci intègre la planification des appartements à encadrement médico-social et établit une projection sur dix ans au lieu de quatre.

Politique des Générations 60+ : stratégie santé-sociale

La politique des générations 60+, établie avec le Service de l'action sociale, a été mise en consultation et finalisée. Les trois axes prioritaires sont : maintenir la santé et la qualité de vie, promouvoir une approche intégrée santé-social et garantir un accès équitable à des prestations de qualité.

Soins dentaires

L'aide financière aux soins dentaires est effective depuis le 1^{er} janvier 2025, offrant l'opportunité à des familles de condition économique modeste d'obtenir un remboursement de leurs frais dentaires à hauteur de 500 francs. Un projet-pilote de permanence de conseil dentaire a été introduit en septembre.

Démographie médicale ambulatoire

Suite à l'entrée en vigueur des dispositions légales visant la limitation des médecins fournissant des soins ambulatoires (art. 55a LAMal), une commission consultative de planification de l'offre médicale ambulatoire a été mise sur pied et a débuté ses travaux.

Masterplan contre la pénurie de médecins

Le projet d'Institut valaisan de médecine de famille et de santé communautaire est en voie de développement en collaboration avec les médecins.

Un nouveau projet a été initié prévoyant la mise en place, pour les assistantes médicales et les coordinatrices en médecine ambulatoire, d'un mentorat par des assistantes médicales seniors au sein des cabinets et des écoles formatrices.

Hôpital du Valais (HVS)

Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a accepté en novembre 2025 de soutenir l'HVS en accordant notamment un cautionnement-cadre supplémentaire de 294 millions de francs, afin d'assurer le financement des différentes extensions et rénovations en cours. Le Grand Conseil a également accepté en décembre 2025 le cautionnement d'objet permettant de financer les études et le concours d'architecture liés au développement des infrastructures du site de Malévoz.

En prévision de la mise en service de la nouvelle extension de l'hôpital de Sion, le Conseil d'Etat a validé en août 2025 le nouveau concept médico-soignant du Centre hospitalier du Valais romand (CHVR). Ce dernier prévoit de regrouper sur le site de Sion l'activité opératoire dès 2027 et la médecine aiguë d'ici à 2035.

Le Conseil d'Etat a également adopté en octobre 2025 le rapport définitif sur l'évaluation des besoins en soins somatiques aigus. Un appel d'offres a été lancé le 1^{er} décembre 2025.

Planification des secours

La nouvelle planification des secours a été adoptée par le Conseil d'Etat en octobre 2025.

Régulation des urgences non vitales

Le numéro de téléphone 0848 200 300 pour les urgences médicales non vitales a été mis en service le 1^{er} septembre 2025. Non surtaxé et accessible avec tout type d'abonnement, il remplace les anciens numéros 0900 qui ont été abandonnés fin 2025. Il redirige vers les lignes dédiées aux urgences et permet ainsi d'être rapidement mis en relation avec un médecin pour une consultation par téléphone, avec les urgences dentaires, les urgences psychiatriques ou encore la pharmacie de garde.

Carte d'urgence

La carte d'urgence a été introduite à l'occasion de la journée des proches aidants du 30 octobre 2025. En cas d'accident, de malaise ou d'hospitalisation d'une personne proche aidante, cet outil permet aux professionnels de santé de contacter immédiatement des personnes de confiance désignées à l'avance pour prendre le relais auprès de la personne aidée.

Task force soins infirmiers

Sur les six projets déposés pour un cofinancement fédéral, trois ont été acceptés, à savoir les aides à la formation pratique, les aides ciblées aux étudiantes et étudiants et le développement d'une plateforme d'échanges pour les praticiennes et praticiens formateurs.

ACTION SOCIALE

Domaine du handicap

L'évaluation des besoins 2025-2028 a intégré les résultats d'une vaste consultation menée auprès de 10'000 rentiers AI. Cette démarche participative a permis de préciser les attentes du public concerné et d'orienter la planification stratégique.

L'inauguration par la Fondation Domus d'un habitat accompagné destiné à des personnes souffrant de troubles psychiques à Ardon, ainsi que l'ouverture par Chez Paou d'un lieu d'accueil d'urgence à Monthey, ont contribué à renforcer le dispositif institutionnel.

Le cadre normatif a également été actualisé, notamment au travers de la directive relative aux placements à fin d'assistance (PAFA) et de l'adaptation de la directive sur la construction accessible. Par ailleurs, les travaux préparatoires au plan d'action cantonal en faveur de l'inclusion ont débuté sous la forme d'ateliers participatifs.

Domaine de l'asile

Dans le domaine de l'asile, le nombre de bénéficiaires a poursuivi sa progression pour atteindre 7139 personnes, contre 6854 à la même période de l'année précédente. Parmi elles, 166 sont des mineurs non accompagnés. La hausse du nombre de personnes vulnérables constitue un défi majeur pour les équipes de terrain.

D'importants développements de l'organisation comptable ont été conduits, afin de répondre aux recommandations de l'Inspection des finances. Le renforcement des processus internes s'est imposé et a été mené sous l'égide d'un comité de pilotage spécialement constitué à cet effet et qui poursuit ses efforts, afin d'atteindre tous les objectifs fixés.

Dans le secteur de l'hébergement de personnes relevant du domaine de l'asile, l'ouverture du foyer collectif de Monthey et la fermeture du site des Mayens-de-Chamoson sont à mettre en exergue. Le renforcement de la prise en charge sanitaire s'est poursuivi avec l'ouverture d'une permanence de consultations infirmières à Sion ainsi que l'instauration systématique des évaluations d'entrée. La collaboration avec l'Unité de santé pour les personnes migrantes dans le domaine de l'asile (USMA) s'en est trouvée consolidée.

Afin de répondre aux nouvelles exigences du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) le travail partenarial a été intensifié en particulier avec les Offices régionaux de placement (ORP) autour du permis.

Aide aux victimes

En 2025, les centres LAVI ont enregistré en moyenne 150 nouvelles situations par mois. En vue de la mise en place, dès le 1^{er} mai 2026, d'une ligne d'assistance disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les victimes, une convention intercantonale visant à mutualiser les ressources a été conclue.

Généralités 60+

Une nouvelle stratégie santé-sociale destinée aux générations 60+ a été élaborée en collaboration avec le Service de la santé publique.

Recouvrement et avances des pensions alimentaires

Le Bureau de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (BRACE) a de nouveau atteint un taux de recouvrement élevé. L'introduction des poursuites par voie électronique a encore renforcé l'efficacité de son action.

Domaine de l'aide sociale

La gestion de l'aide sociale en Valais a poursuivi sa modernisation avec la mise en service du logiciel aventis le 9 décembre 2025. Cette plateforme constitue une avancée majeure, tant pour l'optimisation du travail des équipes que pour l'amélioration de la coordination à l'échelle cantonale.

Lutte contre la traite des êtres humains

L'Association valaisanne de soutien aux victimes et témoins de traite des êtres humains (AVIT), créée par le canton, a tiré un premier bilan positif de ses activités. Son action a permis de sortir de l'invisibilité des personnes exploitées et de leur offrir un soutien adapté. Elle a également formé près de 250 professionnelles et professionnels pour qu'ils puissent détecter les signaux et orienter les victimes.

CULTURE

20 ans du Service de la culture

Le Service de la culture a fêté en 2025 son vingtième anniversaire. En plus d'un stand animé par ses offices à la 65^e Foire du Valais, il y a présenté la grande exposition *Dans le labyrinthe des traditions* (près de 1000 m² consacrés au patrimoine vivant du canton du Valais), qui a connu un vrai succès populaire.

Révision partielle de la loi sur la promotion de la culture

2025 a également été marquée par les débats autour de la révision partielle de la loi sur la promotion de la culture (LPrC). Celle-ci vise à adapter les bases légales relatives à la culture et au patrimoine aux enjeux actuels. La deuxième lecture est prévue au Grand Conseil au début de l'année 2026.

Soutenir

L'action de mise en valeur de la littérature *Lire valaisan / Das Wallis lesen* s'est tenue durant tout le mois de novembre. Cette initiative, qui a rassemblé librairies, médiathèques et bibliothèques partenaires, est la première étape vers la mise en place d'un mois de la littérature valaisanne dès 2026.

Honorer

Le réalisateur Claude Barras a reçu le Prix culturel 2025 de l'Etat du Valais. La comédienne Estelle Bridet, l'auteure, compositrice et interprète Justine Tornay et le musicien et écrivain Samuel Schnydrig ont reçu un Prix d'encouragement. Quant au Prix spécial, il a été attribué à l'association Frauenstimmen Festival.

Le Prix Culture et Economie 2025 a été décerné au Festival international de littérature de Loèche-les-Bains.

Sauvegarder

Les Archives de l'Etat du Valais ont accueilli 83 nouvelles entrées en 2025, parmi lesquelles figurent les fonds de la cave Charles Bonvin SA / Bonvin 1850, ainsi que ceux des sections valaisannes du WWF. Elles ont également optimisé et finalisé le processus de traitement des fonds hybrides et électroniques, permettant de consolider les pratiques en matière de gestion archivistique numérique.

Du côté de l'Office cantonal d'archéologie, les prospections en lien avec le projet Interreg MAIA ont permis d'établir l'existence de positions militaires romaines d'altitude dispersées le long des Alpes valaisannes (vers 60–30 av. J.-C.). Dans la région de Finges, des découvertes ont mis au jour des restes humains – vraisemblablement des victimes de la bataille de 1799 opposant les forces napoléoniennes françaises aux Haut-Valaisans.

Etudier

Le Musée de la nature du Valais a organisé le colloque *Les médiations au regard de l'Anthropocène* en collaboration avec la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS), proposant de repenser le rapport aux savoirs, aux institutions et au monde. Il a également coorganisé la conférence *Biodiversité, une histoire qui nous lie* et participé au colloque *Géo-Archéo-Logique!* mené par l'Académie suisse des sciences naturelles.

Partager

Les Musées cantonaux ont ouvert leurs portes à l'occasion des dix ans de *Châteaux et Musées en fête* sur les collines de Sion et des vingt ans de la *Nuit des Musées* en Valais. Plusieurs milliers de visiteuses et visiteurs ont pu découvrir de manière ludique le patrimoine exposé aux Musées cantonaux du Valais.

Le Musée d'art du Valais a inauguré son premier cycle d'expositions *Les grands espaces*. Il se réinvente ainsi, en adoptant une approche fondée sur des cycles d'expositions annuels, et a déployé trois expositions pensées autour de la thématique du paysage aux frontières de l'abstraction.

L'exposition *Domestique Photogéniques* de la Médiathèque Valais-Martigny a raconté la longue histoire de la domestication animale en Valais et l'évolution culturelle de notre rapport aux bêtes, à travers des images et enregistrements sonores issus des collections.

La Médiathèque Valais et le Foyer Saint-Jacques à Saint-Maurice se sont associés dans le cadre du projet *Sur vos murs*. Les résidents se sont glissés dans la peau de commissaires d'exposition pour réaliser une sélection d'œuvres de l'Artothèque autour de la thématique du printemps.

Le fonds des étiquettes de vin de la Médiathèque Valais a connu une double mise en valeur avec la parution d'un ouvrage dédié à une sélection d'étiquettes du collectionneur Nikolaus Bodenmüller et une [exposition virtuelle](#), consultable sur le site de l'institution.

Une première phase du dispositif Culture et cohésion sociale a été lancée, permettant de rappeler le rôle important de la culture pour renforcer le vivre-ensemble.

POURSUITES ET FAILLITES

Entrée en vigueur de la nouvelle loi contre les faillites abusives

Avec l'entrée en vigueur de la réforme visant à lutter contre les procédures de faillite abusives (article 43 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, LP), une nette augmentation du nombre de cas est enregistrée. Alors qu'au premier semestre, une augmentation modérée de la charge de travail était encore attendue, celle-ci s'est intensifiée depuis la fin du mois de juillet. Jusqu'à fin octobre, le nombre de nouvelles procédures de faillite ouvertes a augmenté de 53% par rapport à l'année précédente. Les faillites d'entreprises ont plus que doublé, passant de 238 à 495 ouvertures de dossiers.

Catastrophe naturelle de Blatten

A la suite de la catastrophe naturelle survenue dans la commune de Blatten à la fin du mois de mai 2025, et dans le but d'apporter un soutien aux habitantes et habitants confrontés à des difficultés financières, l'ensemble des poursuites dirigées contre les personnes concernées a été suspendu pour la période du 28 mai au 31 octobre 2025.

Rénovation de l'office de Monthey

Les travaux de transformation de l'office de Monthey progressent conformément au planning. Ils prévoient l'aménagement de nouveaux bureaux pour l'Office des poursuites, de manière à libérer l'espace nécessaire à l'installation de boxes d'audition, à la création d'une salle de réunion ainsi qu'à l'ajout de postes de travail supplémentaires destinés à l'Office des faillites du Bas-Valais.

Travaux préparatoires – révision LaLP

Les travaux préparatoires ont débuté et les axes stratégiques ont été définis, afin de présenter une révision de la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LaLP).

PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Système eBadges obligatoire pour certains marchés publics cantonaux

Le Conseil d'Etat a requis de ses services adjudicateurs de travaux de construction qu'ils recourent systématiquement, dès le 1^{er} octobre 2025, lors de l'attribution des marchés publics de gré à gré et sur invitation, aux seules entreprises au bénéfice du dispositif eBadges, conçu pour améliorer et simplifier le contrôle des activités sur les chantiers.

Ainsi, à fin 2025, ce sont plus de 400 entreprises du secteur principal de la construction et de l'artisanat du bâtiment qui étaient inscrites et plus d'une centaine qui étaient en cours d'inscription sur la plateforme.

Le Conseil d'Etat a invité les adjudicateurs communaux à rendre également obligatoire eBadges pour l'exécution de leurs travaux et à encourager ainsi leurs soumissionnaires à adhérer à ce dispositif. Ce moyen de lutte contre la concurrence déloyale et le travail au noir garantit la protection des travailleurs tout en simplifiant les démarches administratives et d'adjudication de travaux.

Fortes chaleurs : la technologie au service de la prévention

L'augmentation des températures estivales accroît sensiblement le risque de coups de chaleur, en particulier pour les personnes occupées à des travaux lourds.

Durant l'été 2025, plus de 100 ouvriers volontaires du gros œuvre, de la métallurgie et de la chimie ont été équipés de bracelets-alarme de prévention du coup de chaleur. Des sondes, placées sur les chantiers et dans les entreprises où ils étaient actifs, ont permis d'enregistrer différents paramètres environnementaux et de définir les mesures de protection à mettre en œuvre. Le bilan de ces études sera réalisé en 2026.

Les enseignements tirés de ces études permettent d'optimiser chaque année le plan canicule cantonal.

CONSOMMATION ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Protection des consommateurs

En 2025, en sus des denrées alimentaires, objets usuels, solariums et produits chimiques, le Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV) a pris en charge le contrôle des entreprises mettant sur le marché des produits du tabac. Les campagnes de prélèvement se sont intensifiées en fin d'année grâce à des mesures organisationnelles. Les analyses de PFAS ont permis une évaluation précise de la situation en Valais. Le SCAV continue par ces contrôles et conformément à la Stratégie Eau de l'Etat du Valais d'œuvrer pour la sécurité de l'eau potable. Un grand travail a démarré au laboratoire pour amener à l'état de la technique les compétences d'analyse du service, par l'achat d'instruments, l'amélioration des processus et le développement de nouvelles méthodes.

Santé animale et humaine

La prévention et la surveillance des épizooties ont constitué un enjeu central en 2025, nécessitant un engagement soutenu tant dans le cadre des programmes nationaux qu'en réponse à des événements internationaux. Parallèlement aux mesures poursuivies contre la diarrhée virale bovine, un dispositif de prévention d'envergure a été mis en place afin de protéger les bovins contre la dermatose nodulaire durant l'été 2025, ainsi que contre la grippe aviaire à l'automne. Un important travail d'information a été mené concernant la prévention de la maladie de la langue bleue.

Protection des animaux et affaires canines

Le nombre d'annonces reste élevé, reflétant la sensibilité soutenue de la population aux questions de protection animale. Cette tendance est également constatée en ce qui concerne les incidents et morsures provoqués par des chiens. En réponse aux interventions du Grand Conseil, un projet de révision de la législation sur la protection des animaux, ainsi que l'élaboration d'une nouvelle loi sur les chiens, ont été mis en consultation. Ces travaux visent à renforcer les obligations et la formation des détenteurs et détenteuses et à améliorer la prévention, pour garantir la sécurité publique et la protection des animaux.

ÉGALITÉ ET FAMILLE

Violences domestiques

La nouvelle loi sur les violences domestiques est entrée en vigueur le 1^{er} novembre. Le réseau cantonal contre les violences domestiques a consacré sa neuvième rencontre aux violences sexuelles, tabou ultime lorsqu'elles surviennent au sein des couples ou des familles. Dans un contexte de révision du droit pénal et d'une parole qui se libère, la prise en charge en Valais des personnes qui subissent ce type de violences et de celles qui les exercent a fait l'objet d'un état des lieux. En novembre, une soirée réunissant une centaine de spécialistes du droit et de la prise en charge des victimes a permis d'envisager la justice restaurative comme piste de réparation des violences domestiques, en complément à la procédure pénale. Le jeu en ligne *ALTERNatives*, nouvel outil pédagogique permettant de prévenir les mécanismes de violences au sein du couple, a été mis à disposition des classes du Secondaire II.

Egalité

Le Conseil d'Etat a mandaté l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) pour réaliser cinq contrôles pilotes du respect de l'égalité salariale dans des entreprises ayant obtenu des marchés publics cantonaux.

La représentation féminine au Parlement a progressé: pour la législature 2025-2029, les femmes occupent 38.5% des sièges au Grand Conseil et 43.1% des postes de suppléance. Un nouvel objectif a été fixé pour les commissions administratives, qui devront compter au minimum 40% de femmes et 40% d'hommes.

Discriminations LGBTIQ

Le premier *mois d'actions et de visibilité*, du 17 mai au 17 juin, visait à promouvoir l'acceptation, l'égalité et le respect de toutes et tous, via des événements portés par les partenaires. Le projet *Valais en couleurs*, qui donne la parole aux personnes LGBTIQ, a consacré quatre podcasts aux thématiques de l'amour, la foi, l'engagement et les masculinités.

Familles

Les deux réseaux Familles ont redynamisé leurs activités: celui du Valais romand a renforcé ses actions de mise en lien avec deux matinées de rencontre; celui du Haut-Valais a ouvert un espace pour esquisser ensemble des solutions constructives aux défis rencontrés par ses membres sur le terrain.

DE BLATTEN À L'UNI VALAIS-WALLIS : RECONSTRUIRE ET PRÉPARER L'AVENIR

La catastrophe de Blatten a lourdement impacté l'économie du Lötschental. Il a fallu faire preuve de pragmatisme et de réactivité pour maintenir l'activité de la vallée et offrir de réelles perspectives à ses entrepreneurs et acteurs touristiques.

Un plan de mesures à court et moyen terme a été élaboré. Celui-ci comprend notamment une aide au logement pour de nouvelles résidences principales, des soutiens à la reconstruction d'hébergements touristiques et d'infrastructures entrepreneuriales ainsi qu'un dispositif d'aides pour cas de rigueur à l'attention des entreprises et des indépendants dont l'outil de travail est devenu inaccessible.

Des mesures immédiates de soutien aux exploitants agricoles ont également été mises en œuvre, tandis que d'autres seront déployées dans les années à venir. Enfin, le canton a contribué financièrement à la construction de l'hôtel Momentum, à Lauchernalp. Son inauguration, en décembre, fut un moment émouvant, empreint d'espoir et d'optimisme pour l'avenir.

Du côté de la formation, l'année 2025 a coïncidé avec le lancement de l'Office de l'éducation numérique. Elle a également été marquée par l'acceptation de la loi sur l'Université du Valais, une étape déterminante en vue de la création de l'Uni Valais-Wallis et du renforcement de la formation tertiaire et de la recherche dans le canton.

Enfin, le Département de l'économie et de la formation a accueilli en son sein le Service de la chasse, de la pêche et de la faune. Plusieurs réformes ont été mises en œuvre, avec une gestion active de la problématique du loup.

Je remercie chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs du département pour leur professionnalisme et leur engagement, qui nous ont permis de relever les nombreux défis posés par ce millésime 2025.



Photo: © Pierre Daenralker

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Darbellay'.

Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

ÉCONOMIE, TOURISME ET INNOVATION

Révision de la loi sur la politique économique cantonale

La révision de la loi sur la politique économique cantonale (LPEco) a donné lieu à deux projets de lois : la loi sur la promotion économique cantonale (LPEC) et la loi sur la corporation de droit public pour la promotion du Valais « Valais/Wallis Promotion » (LVWP). Le Conseil d'Etat a adopté ces projets et les a transmis au Grand Conseil pour traitement en 2026.

Promotion économique Valais

Promotion économique Valais a traité 200 demandes d'entreprises, d'investisseurs et des milieux économiques pour des aides financières, des soutiens à l'innovation et pour l'accompagnement de démarches administratives. Des contacts avancés ont été établis avec 43 entreprises étrangères intéressées à développer leurs activités en Suisse.

Soutien aux entreprises

Le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) a élaboré un dispositif d'aides pour cas de rigueur destiné aux entreprises et indépendants dont l'outil de travail est devenu inaccessible à la suite d'une catastrophe naturelle, respectivement définitivement fermé en raison d'un risque sécuritaire avéré. Un montant d'un million de francs a été prévu pour les acteurs économiques du Haut Val de Bagnes et de la région de Fafleralp ainsi que pour le camping d'Arolla. Fin 2025, 583'578 francs ont été accordés à onze entreprises.

Innovation et Campus Energypolis

En 2025, le Campus Energypolis a confirmé son rôle majeur dans l'innovation énergétique en associant recherche, formation et développement de start-ups. L'année a été marquée par l'excellent résultat du Valais aux Swiss Startup Award, avec 7 start-ups classées parmi les 100 plus prometteuses de Suisse. Par ailleurs, le campus a inauguré le démonstrateur « Power-to-Gas », un outil clé pour tester des technologies de stockage et de valorisation d'énergies renouvelables tout au long de l'année.

Aéroport de Sion

A la suite de l'acceptation par le Grand Conseil de deux motions, le Conseil d'Etat a transmis au Parlement son projet de loi relatif à la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion, en vue de son traitement durant le premier semestre 2026.

Politique régionale

Le SETI a poursuivi son soutien à l'économie touristique en octroyant 23 millions de francs pour le développement d'infrastructures stratégiques, telles que Barryland ou la nouvelle télécabine d'Anzère. Par ailleurs, un soutien financier de 1.5 million de francs du Département de l'économie et de la formation (DEF), via le SETI, a permis au Valais d'être hôte d'honneur de l'OLMA et de mettre en avant son terroir, ses traditions et sa dynamique d'innovation durant cet événement. Parallèlement, le canton a soutenu dix projets européens Interreg.

Championnats du monde Mountain Bike UCI

Cet événement, qui a généré 19.3 millions de francs de retombées directes et attiré 110'000 spectateurs sur la première quinzaine de septembre, a été largement soutenu par des financements publics. Sur un coût total de 13.76 millions de francs, les soutiens publics ont atteint 7.85 millions de francs, dont 1 million octroyé par le DEF via le SETI.

AFFAIRES JURIDIQUES DE L'ÉCONOMIE

Marchés publics

En 2025, le Service juridique des affaires économiques (SJAE) a élaboré de nouvelles aides à la mise en œuvre du nouveau droit des marchés publics à l'attention des services cantonaux, des communes, mais aussi de tout autre adjudicateur public. En outre, une formation pratique destinée aux communes du Haut-Valais a été organisée durant le deuxième semestre, en collaboration avec la Region- und Wirtschaftszentrum Oberwallis. Dans le Bas-Valais, une telle formation est prévue pour 2026.

La nouvelle législation sur les marchés publics étant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, le SJAE a jugé prématuré d'effectuer des contrôles des procédures d'adjudication en 2025. Ceux-ci n'ont donc pas été réalisés. Ils auront lieu en 2026.

Statistiques des marchés publics

En mars 2025, le SJAE a établi la [statistique des marchés publics](#) 2024 de l'administration cantonale, qui peut être consultée, comme celles des années précédentes, sur le site Internet du canton du Valais.

Droit foncier rural

En 2025, le SJAE a traité 1977 dossiers d'application du droit foncier rural.

AGRICULTURE

Etats généraux de la viticulture

Plus de 250 personnes ont participé aux premiers états généraux de la viticulture, en avril à Conthey. Cette initiative de l'Etat du Valais visait à réunir les actrices et les acteurs des métiers de la vigne et du vin et à leur permettre de s'exprimer librement sur différentes thématiques en lien avec la production, l'économie ou encore les structures de la branche. La synthèse écrite des discussions leur a été ensuite transmise pour des précisions ou des compléments. Une consultation plus large a suivi en fin d'année.

Surfaces d'assolement : stratégie cantonale et nomination d'une task force

Afin d'élaborer et mettre en œuvre sa stratégie en matière de surfaces d'assolement (SDA), le Conseil d'Etat a nommé une task force. Sa tâche est notamment de déterminer comment gérer le quota cantonal des SDA et de proposer, le cas échéant, l'adaptation de certaines bases légales. Selon les exigences fédérales, le canton du Valais doit garantir un quota minimal de 7350 hectares de SDA. L'urbanisation et la réalisation de grands projets publics ou privés constituent un enjeu pour le maintien de bonnes terres agricoles.

Vitiday, pour la promotion des métiers de la vigne et du vin

L'Ecole d'agriculture du Valais (EAV), en collaboration avec la fondation Vitis Aequitas, a imaginé Vitiday, une nouvelle manifestation pour la promotion des métiers de la vigne et du vin. Début mai, des équipes de jeunes du cycle d'orientation, coachées par des apprentis, se sont affrontées amicalement sur différentes épreuves autour des métiers de la vigne et du vin organisées sur le site de l'école, à Châteauneuf.

Nouvelles infrastructures et clôture du PDR du Grand Entremont

L'année 2025 a été faste en matière d'infrastructures collectives de transformation. A Tourtemagne, la nouvelle fromagerie est entrée en fonction, tandis que la première pierre du centre de valorisation pour la viande de Reckingen a été posée. Inauguration aussi pour la Maison de la Petite Arvine à Fully et pour la fromagerie d'Etiez. Cette dernière a acté la clôture du Projet de développement régional (PDR) du Grand Entremont, qui a permis, en six ans, la réalisation d'initiatives concrètes favorisant la diversification des revenus agricoles, les synergies avec le tourisme et la valorisation des produits locaux. Au final, près de 33 millions de francs ont été investis dans la région.

L'agriculture paie un lourd tribut à la catastrophe de Blatten

L'éboulement survenu à Blatten le 28 mai 2025 a durement touché l'agriculture du Lötschental. Un agriculteur est malheureusement décédé. Par ailleurs, 75 hectares de terres agricoles ont été perdus, 16 agriculteurs ont été impactés et 8 étables ont été détruites. Quatre alpages sont devenus inaccessibles. Pour répondre au besoin urgent de reconstruire et de développer l'agriculture, 18 projets ont été définis en faveur du développement agricole dans le Lötschental.

Nos jeunes agriculteurs ont du talent !

L'équipe suisse a remporté la victoire lors des championnats d'Europe d'agriculture – AgroChallenge – qui se sont disputés en juin en Hollande. Le quatuor, conduit par Abraham Monnier, enseignant à l'Ecole d'agriculture du Valais (EAV), était composé de deux jeunes de l'EAV, Marco Rosetti et Liam Juan. Respectivement apprentis au Domaine Chappaz et à la Cave du Chavalard, David Granges et Benoît Dorsaz ont eux aussi brillé en remportant la médaille de bronze au concours par équipe à l'Europea Wine Championship. Le tout sous le coaching de Coraline Praz, responsable de la formation supérieure de l'EAV.

INDUSTRIE, COMMERCE ET TRAVAIL

Situation sur le marché du travail

Le nombre moyen de personnes au chômage a augmenté à 5'645* (+800) en Valais en 2025. Le taux de chômage cantonal a également augmenté à 3.1% (+0.4 point). Le taux par région est de : 1.3% (+0.2 point) dans le Haut-Valais, 3.7% (+0.7 point) dans le Valais central et 3.6% (+0.4 point) dans le Bas-Valais. Le taux suisse a augmenté pour atteindre 2.8% (+0.4 point).

**En raison de l'interruption, au niveau suisse, des principaux systèmes d'information de l'assurance-chômage du 19 décembre 2025 au 6 janvier 2026, la statistique du marché du travail de décembre 2025 reflète l'état des faits au 22 décembre 2025. Les moyennes annuelles sont donc calculées en l'état.*

Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) après la catastrophe de Blatten et les intempéries du Val de Bagnes

Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) s'est rendu sur place pour informer les personnes concernées et apporter un soutien rapide aux employeurs. 14 demandes d'indemnités en cas de RHT ont été déposées par des entreprises du Lötschental et 7 dans le Val de Bagnes. Tout a été mis en œuvre pour gérer de manière efficiente ces dossiers.

Enquête en lien avec les pratiques salariales dans le domaine de la petite enfance

L'enquête menée par l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE), sur mandat de la Commission tripartite valaisanne, a montré que la majorité des salaires pratiqués dans les structures d'accueil respectent les directives cantonales. L'OVE débutera prochainement une enquête sur les stagiaires engagés dans ces structures.

BOURSES ET PRÊTS D'ÉTUDES

Attribution des bourses et prêts d'études

Montants versés en 2025	Bourses (CHF)	Prêts (CHF)	Nombre
Scolarité obligatoire	112'355	0	22
Ecoles préparant à la maturité gymnasiale	3'120'575	0	424
Autres formations générales	3'841'145	16'000	538
Ecoles professionnelles à plein temps	1'590'845	57'510	241
Apprentissages	3'488'335	270'660	551
Maturités professionnelles	180'135	0	34
Formations professionnelles supérieures	826'250	378'840	107
Hautes écoles spécialisées	3'356'420	1'018'280	472
Universités et EPF	4'593'795	960'670	618
Formation continue	13'775	5'220	4
Total	21'123'630	2'707'180	2864 ⁽¹⁾
Compte 2025 ⁽²⁾			
Prêts d'études 2025	2.43 millions de francs		
Bourses 2025	19.79 millions de francs		
Prêts d'études à fin 2025			
Nombre de débiteurs	1'616		
Montants	16.48 millions de francs		

⁽¹⁾ Plusieurs personnes en formation ont bénéficié d'une aide pour plusieurs formations durant la même année civile.

⁽²⁾ Ces montants tiennent compte des transitoires (montants versés en 2025 qui concernent le semestre d'automne 2024 et montants à verser en 2026 qui concernent le semestre d'automne 2025).

ENSEIGNEMENT

Projets de nouvelles lois

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil trois projets de loi visant à moderniser le cadre législatif scolaire. La future loi sur l'école valaisanne remplacera la loi sur l'instruction publique de 1962 et renforcera notamment le pilotage du système et la lutte contre les discriminations. Elle propose également la cantonalisation des directions d'écoles. La loi sur le secondaire II général comblera un vide législatif et clarifiera la gouvernance des établissements, tandis que la loi sur l'enseignement privé fixera un cadre cantonal harmonisé. Leur traitement est attendu en 2026.

Education numérique

Créé en 2025, l'Office de l'éducation numérique (OEN) est monté en puissance. Des dispositifs d'accompagnement des directions et du personnel enseignant ont été élaborés, avec un déploiement prévu dès la rentrée 2026.

Des lignes directrices pour l'achat de matériel, un catalogue de ressources numériques et un appel d'offres pour une application de communication école-parents ont été mis en place. Un accent particulier a été porté sur la prévention, notamment par l'interdiction des smartphones à l'école, des campagnes de sensibilisation au phishing et un renforcement des collaborations en matière de protection des données.

Pénurie du personnel enseignant

Le concept de cours de sensibilisation pour les remplaçants a été validé à l'issue d'une phase pilote. La Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS) assure désormais le suivi des candidates et candidats retenus.

Scolarité obligatoire

Les effectifs du degré primaire retrouvent une évolution plus modérée, avec une hausse de 1% à la rentrée 2025-2026, après deux années à +2,5%. Une dizaine de classes ont été ouvertes dans le Valais romand et tous les postes d'enseignants ont pu être pourvus grâce à l'engagement d'étudiants en 3^e année à la HEP-VS.

Enseignement spécialisé

Malgré l'ouverture de six classes supplémentaires, la pression sur l'enseignement spécialisé reste forte. Des listes d'attente ont été instaurées. Afin de répondre aux situations les plus complexes, la prise en charge a été étendue aux weekends et vacances, via notamment l'ouverture d'un groupe éducatif permanent à l'institution Notre-Dame-de-Lourdes.

Secondaire II général

Les travaux préparatoires à la mise en œuvre des nouvelles bases légales relatives à la maturité gymnasiale (ORM/RRM) ont été menés à bien. Les adaptations, dont l'introduction de l'économie comme discipline fondamentale, ont conduit à une modification de la grille cantonale, désormais identique pour l'ensemble des lycées-collèges du canton.

Parallèlement, un suivi attentif des projets de construction et de rénovation a été assuré, notamment pour le Lycée-Collège Ella Maillart (ouverture en août 2026), l'internat du Collège Spiritus Sanctus de Brigue et le Lycée-Collège de Saint-Maurice.

Bureau des échanges linguistiques

Les programmes de mobilité linguistique couvrent l'ensemble de la scolarité obligatoire et post-obligatoire. Ils se renforcent à tous les niveaux, avec une diversification à l'école obligatoire, une forte progression des e-tandems au secondaire II général et le maintien d'un vif intérêt pour les stages linguistiques en Suisse et à l'international en formation professionnelle.

La mobilité du personnel enseignant contribue également au développement professionnel et à l'ouverture interculturelle.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Renforcer l'accompagnement des jeunes en difficulté

Le Service de la formation professionnelle (SFOP) poursuit et renforce les mesures d'accompagnement destinées aux jeunes rencontrant des difficultés lors de la transition vers le monde du travail. En s'appuyant sur un réseau d'acteurs de première ligne, notamment le corps enseignant, les entreprises formatrices et les partenaires spécialisés, le SFOP vise à prévenir les ruptures de parcours et à soutenir durablement la réussite de chacune et chacun, y compris des jeunes issus de la migration.

Collaboration étroite avec les partenaires de la formation professionnelle

La réussite des parcours repose sur une coopération étroite entre l'Etat et les milieux professionnels. Le SFOP travaille en partenariat avec les entreprises formatrices, les associations professionnelles et les institutions spécialisées afin de renforcer la qualité de la formation, valoriser cette voie et répondre de manière concertée aux besoins des jeunes et de l'économie.

Numérisation et adaptation aux réalités professionnelles

La transformation numérique des métiers s'accélère, de même que le développement de plateformes et de moyens d'enseignement numériques propres aux différentes professions. Le SFOP accompagne ces évolutions afin de préparer les jeunes aux défis actuels et futurs du monde du travail.

Portail des entreprises : un nouvel espace de collaboration

Le SFOP finalise la mise en place d'un portail numérique destiné aux entreprises formatrices. Cet outil facilitera les démarches administratives, améliorera la qualité des données et renforcera la communication entre les partenaires. Il contribuera à responsabiliser les entreprises formatrices et à réduire la charge administrative, permettant de concentrer davantage les ressources sur l'accompagnement des personnes en formation.

Garantir des infrastructures adaptées aux métiers

Les travaux préparatoires liés à la future Ecole Professionnelle Intercantonale de la Chimie (EPIC) à Monthey se sont poursuivis en 2025. Cette infrastructure offrira un environnement d'apprentissage moderne pour des métiers de haute technologie, principalement orientés vers la chimie et les biotechnologies.

Convergence des actions à l'échelle cantonale

Afin de disposer d'une filière forte, visible et en phase avec les évolutions de l'économie, un comité de pilotage pour la formation professionnelle a été instauré. Réunissant des représentants de l'Etat et des milieux professionnels, il assure un pilotage partagé des projets prioritaires et une coordination renforcée des initiatives sur l'ensemble du territoire.

FORMATION TERTIAIRE

Loi sur l'Université du Valais

La loi sur l'Université du Valais a été adoptée en une seule lecture par le Grand Conseil le 18 décembre 2025. Elle entrera en vigueur en janvier 2028, une fois obtenue l'accréditation d'Unidistance Suisse en tant qu'université. Onzième université du pays, Uni Valais-Wallis se distingue par une offre de formation exclusivement à distance et à temps partiel. La contribution du canton passera progressivement de 9.5 à 16 millions de francs en 2029, en raison de l'augmentation prévue des activités et des étudiants.

Encouragement des hautes écoles et de la recherche : crédit-cadre 2026-2028

Le Conseil d'Etat a adopté le crédit-cadre 2026-2028 sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche en Valais. Elaborée avec les institutions concernées, la décision soumise au Grand Conseil propose un investissement de 151.1 millions de francs sur trois ans dans ce domaine prioritaire et essentiel, qui contribue à répondre aux grands défis sociétaux (transition énergétique, santé, environnement, révolution numérique, IA, etc.), tout en renforçant l'attractivité du canton et son développement économique, social et culturel.

HES-SO : révision de la Convention intercantonale HES-SO

Les cantons partenaires de la HES-SO ont débuté les travaux de révision de la Convention intercantonale HES-SO, qui date de 2013. Projet prioritaire de la période 2025-2028, cette démarche répond à l'évolution des missions de la HES-SO et à la nécessité d'actualiser son cadre juridique et financier.

Présidé par le Valais, le Comité gouvernemental s'est prononcé sur le périmètre de la révision. Les travaux doivent se poursuivre à un rythme soutenu en 2026 afin que la Convention intercantonale HES-SO (avec le modèle financier associé) puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2029, après la procédure formelle de ratification par les parlements cantonaux.

Formation continue des adultes

Issu d'un travail participatif, le rapport 2025 sur les hautes écoles « La formation continue en Valais » présente les orientations stratégiques futures en faveur d'un développement des compétences tout au long de la vie. L'objectif est de rendre l'offre de formation continue plus visible, flexible, personnalisée et surtout plus accessible.

Orientation scolaire, professionnelle et de carrière

Présidée pendant deux ans par le Valais, la Conférence latine des Offices d'orientation (CLOR) a notamment réalisé l'implémentation de la stratégie nationale de l'orientation, coordonné l'offre *viamia* pour les bilans de compétences des adultes dès 40 ans et concrétisé le concept-cadre des compétences en gestion de carrière.

JEUNESSE

Office éducatif itinérant

Six enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme ont achevé le programme d'intervention précoce intensive à l'issue de deux années de prise en charge. Ils laissent la place à douze nouveaux enfants, âgés de 2 à 4 ans, pour une nouvelle période de suivi de deux ans.

Accueil extrafamilial de jour

L'évolution du nombre de places d'accueil de jour en structures enregistre une nouvelle hausse, comme lors des années précédentes.

Office pour la protection de l'enfant (OPE)

La pression sur les effectifs en raison de la charge importante de travail, ainsi que la disponibilité des places en institution, ont été au centre des préoccupations.

Les résultats de l'évaluation du projet pilote visant l'intégration du consensus parental (COCHEM) lors de séparations s'avèrent globalement positifs. Il est ainsi prévu de déployer la démarche sur l'entier du canton.

CHASSE, PÊCHE ET FAUNE

Chasse

Le plan de tir du cerf a été réalisé dans toutes les unités de gestion du canton. 1639 individus ont été abattus durant l'année 2025 (contre 1631 en 2024 et 1578 en 2023), dont 1427 durant la chasse haute (68 dans les districts francs fédéraux (DFF)) et 212 en tirs complémentaires (70 en DFF). La régulation du cheptel de cerfs est nécessaire pour garantir la fonction protectrice des forêts et pour maintenir l'équilibre entre les différentes espèces sauvages. 1537 chamois (1762 en 2024) et 970 chevreuils (1133 en 2024) ont été prélevés durant la chasse. La baisse des prélèvements de chamois s'explique principalement par le nouveau modèle de base et les autres mesures de restrictions de chasse prises dans les sous-unités de gestion, ainsi que par la prédation accrue du lynx et du loup.

Gestion du loup

En 2025, 75 loups (61 en 2024) ont été formellement identifiés par des analyses ADN (25 femelles, 44 mâles et 6 individus indéterminés). Onze meutes (quatre transfrontalières), dont dix avec reproduction, sont confirmées par le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF). Sur l'ensemble de l'année, 318 animaux de rente ont été tués dans le canton. Dès lors, les conditions ont été remplies pour la délivrance de trois autorisations de tir individuel. De plus, le canton du Valais s'est vu octroyer l'autorisation de réguler de manière proactive six meutes, dont le prélèvement complet pour trois d'entre elles et la régulation des deux tiers des louveteaux pour trois autres. Le montant des dégâts indemnisés à ce jour s'élève à plus de 170'000 francs (227'000 francs en 2024). 13'390 heures de travail ont été consacrées à la gestion du loup (16'400 heures en 2024).

Pêche

Le nombre de permis de pêche annuels délivrés en 2025 pour le Rhône, les rivières, les gouilles et les lacs de montagne, ainsi que pour les canaux, a légèrement diminué (2393 en 2025 contre 2451 en 2024). Celui des permis journaliers et deux jours a augmenté (4682 en 2025 contre 4226 en 2024) et reste élevé depuis 2020 (supérieur à 3500 permis délivrés). La fermeture de la pêche liée à la pollution des eaux aux perfluoroalkylés (PFAS) dans les deux étangs du Chablais et le canal Stockalper a été maintenue en 2025. Le monitoring de la nappe ainsi que le suivi des barrages filtrants est effectué par le Service de l'environnement.

TRANSFORMER LES ÉPREUVES EN RÉSILIENCE

Mon mandat a commencé au cœur de l'action, au contact immédiat de situations qui ont confirmé la capacité de nos institutions à agir au plus près du terrain et à inscrire leur action dans le temps pour accompagner la population.

La catastrophe de Blatten a rapidement mobilisé l'ensemble des forces d'intervention. Pompiers, Protection civile, Armée, Organe cantonal de conduite, services étatiques et autorités locales ont œuvré de manière concertée afin de soutenir les personnes dont le quotidien a été profondément bouleversé. A Lourtier, un engagement continu a également permis de faire face à la situation.

Au-delà de cette mobilisation opérationnelle, un élan de solidarité remarquable s'est exprimé pour soutenir les sinistrés. Dans l'épreuve, le Valais a montré ce qui le rend fort : sa capacité à faire corps lorsque l'une de ses régions est touchée.

La responsabilité publique ne s'arrête pas à l'urgence. Elle se construit aussi en aval, lorsqu'il s'agit de sécuriser durablement, de remettre en état et de préparer l'avenir méthodiquement. C'est dans cet esprit que l'Etat du Valais a poursuivi son engagement après les inondations de 2024 et les chutes de neige d'avril 2025, aux côtés des communes, afin de restaurer les infrastructures et d'apporter les soutiens nécessaires.

Au-delà de ces interventions, les activités de mon département reposent sur le travail quotidien de nombreuses collaboratrices et de nombreux collaborateurs, dans des domaines variés et complémentaires. Leur professionnalisme permet de garantir la continuité de l'action publique. Dans ce contexte, le début de mon mandat a également été marqué par plusieurs nominations de cheffe et chefs de service, ainsi que de préfètes et préfet, appelés à assumer des responsabilités importantes au service des communes, de l'Etat et de la population. Chaque maillon contribue directement à la qualité des prestations.

Notre canton se veut aussi rassembleur. Dans les périodes plus difficiles, le sport est un formidable vecteur de solidarité. En 2025, le Valais a de nouveau prouvé qu'il sait accueillir de grandes manifestations, à l'instar de l'Euro féminin de football et des Championnats du Monde Mountain Bike UCI. Nous pouvons en être fiers et devons garder ces grands moments en héritage, tant au niveau des infrastructures que de la relève.

Agir et rassembler : c'est ainsi que le Valais avance et continuera à le faire, avec cœur et conviction.



Photo : © Pierre Daeinliker

Stéphane Ganzer
Conseiller d'Etat

AFFAIRES JURIDIQUES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

Les APEA continuent à faire face à une augmentation du nombre de dossiers, par ailleurs de plus en plus complexes. Différents facteurs peuvent l'expliquer, tels que notamment la croissance démographique, l'éclatement des cellules familiales et le vieillissement de la population. Cette hausse va perdurer dans les années à venir.

Analyse du Pouvoir judiciaire

Un groupe de travail chargé d'analyser la mise en œuvre des recommandations n° 2 et 3 de l'expertise Ecoplan s'est réuni à plusieurs reprises en 2024. Ces recommandations concernent la réduction du nombre de tribunaux de district et la spécialisation des magistrats au sein des tribunaux de première instance en matière de droit civil et pénal, ainsi que la prise en considération des interventions parlementaires en la matière. En 2025, la société Ecoplan a été chargée de chiffrer différentes variantes sur les plans financier et architectural.

Loi modifiant les lois d'application du code pénal et du code de procédure pénale suisse

La loi modifiant les lois d'application du code pénal et du code de procédure pénale suisse a été adoptée le 11 septembre 2025 par le Grand Conseil. Les modifications légales permettent au canton du Valais de recourir contre les décisions rendues par le Tribunal de l'application des peines et mesures (TAPEM) ou par le Tribunal des mesures de contrainte (TMC) en matière d'exécution des peines et mesures prises après le jugement principal.

Projet de loi d'adhésion à la Convention « justitia.swiss »

La loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ), adoptée en décembre 2024 par l'Assemblée fédérale, implique la constitution d'une corporation de droit public par la Confédération et les cantons, dont la tâche principale sera de mettre en place et d'exploiter une plateforme permettant la communication électronique dans le domaine judiciaire. Le 5 novembre 2025, le Gouvernement a soumis au Grand Conseil un projet de loi d'adhésion à la convention « justitia.swiss ». Elle s'inscrit dans le programme eJustice VS, lancé par le Tribunal cantonal (TC), le Ministère public (MP) et le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) en janvier 2025.

Guichet électronique

Les travaux en vue de la mise en place d'un guichet électronique ont débuté. Ce dernier permettra aux fondations, aux victimes LAVI ainsi qu'aux candidates et candidats au stage et aux examens d'avocat et de notaire de déposer leurs demandes directement en ligne.

APPLICATION DES PEINES ET MESURES

Taux d'occupation carcérale

Depuis janvier 2025, le taux d'occupation augmente fortement dans l'ensemble des établissements. La prison de Sion est particulièrement touchée : elle passe de 75% en janvier 2025 à 110% en octobre 2025, atteignant une situation de surpopulation. L'Établissement pénitentiaire de Crêtelongue (EPCL) et le Centre éducatif de Pramont (CEP) ont atteint leur occupation maximale (100%). Le Centre de détention administrative (CDA) connaît également une forte hausse passant de 50% à 77% sur la même période.

Ouverture du magasin à Crêtelongue

Le magasin « Crêtelongue Ateliers » a ouvert en juin 2025. Il propose des produits cultivés ou fabriqués par les personnes détenues dans les différents ateliers de l'établissement où elles sont astreintes au travail. Certaines d'entre elles participent également à la vente, sous la supervision du personnel, développant ainsi des compétences utiles à leur réinsertion.

Transition digitale

Le Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) poursuit sa transition digitale avec le déploiement en 2025 du logiciel de gestion des personnes judiciairisées (GINA) au sein de l'Office des sanctions et des mesures d'accompagnement (OSAMA).

Fondation REPR

Le SAPEM a signé un contrat de prestations avec la fondation REPR qui pérennise l'intervention de bénévoles pour la prison de Sion afin de soutenir les familles, proches et enfants des personnes détenues.

POLICE CANTONALE

Situation sur le plan sécuritaire

En 2025, le Valais reste parmi les cantons les plus sûrs de Suisse. L'action de la Police cantonale a permis de contenir l'évolution de la criminalité, malgré un durcissement notable dans le domaine des stupéfiants. Deux opérations d'envergure en témoignent : à Verbier, une quinzaine d'individus ont été interpellés pour l'écoulement de quantités importantes de cocaïne et de drogues de synthèse et à Sierre, le démantèlement d'un réseau structuré impliqué dans la vente de plus de 500 kilos de haschich et de plusieurs kilos de cocaïne a marqué une étape significative dans la lutte contre les trafics organisés. Ces opérations, menées sur la durée, illustrent la capacité de la Police cantonale à intervenir face à des structures criminelles toujours plus mobiles et violentes. Les escroqueries en ligne continuent par ailleurs de progresser, renforçant le rôle central de la section cybercriminalité. En matière de circulation routière, la lutte contre les comportements dangereux demeure un axe prioritaire.

Nouvelle école de police

2025 est également une année charnière pour la formation policière. Après plus de vingt ans à Savatan, le Valais accueille de nouveau sa propre école de police. La première volée de 31 aspirants a débuté sa formation le 3 novembre dans des infrastructures réparties entre le Centre cantonal de protection civile de Grône et le stand de tir « La Tranchée » inauguré en 2024. Ce retour renforce l'autonomie du canton et son ancrage territorial en matière de formation.

Modification de la loi sur la Police cantonale

Lors de la session de novembre, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi sur la Police cantonale autorisant l'utilisation des caméras piétonnes (bodycams), un outil supplémentaire pour documenter les interventions et renforcer la transparence.

SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Organe cantonal de conduite (OCC)

Les importantes chutes de neige d'avril 2025 et la catastrophe de Blatten ont nécessité la mise sur pied de l'OCC qui a coordonné les différentes mesures et l'engagement des ressources, y compris externes au canton.

L'OCC a participé à l'exercice national intégré 2025 (EI 25) qui a permis aux différents acteurs de mettre à l'épreuve et d'améliorer leur gestion commune des crises.

Protection civile (PCi)

Les trois arrondissements de la PCi ont été engagés pendant douze semaines auprès de 49 communes touchées par les chutes de neige tardives. L'ensevelissement du village de Blatten a nécessité un engagement intercantonal avec plus de 2500 jours de service. En automne, les partenaires de la sécurité – sapeurs-pompiers, Police cantonale, PCi, Armée, Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) et garde pontificale – se sont présentés à la Foire du Valais sur le thème : « La sécurité, c'est notre mission, notre passion ».

Office cantonal de la protection de la population (OCPP)

L'OCPP a conduit 27 formations et 15 exercices pour des partenaires communaux et cantonaux ainsi que pour des services de l'administration. Au profit des communes, l'OCPP a développé un formulaire en ligne pour les demandes d'appui ainsi qu'un guide pour la planification et la conduite d'évacuation. L'OCPP a réalisé la première étape du projet de révision de l'analyse cantonale des risques et a initié la mise en œuvre de la stratégie de protection des infrastructures cantonales.

Office cantonal du feu (OCF)

La section prévention incendie a renforcé son soutien aux communes par des rencontres régulières avec les chargés de sécurité, des inspections sur le terrain et l'organisation d'échanges thématiques. Elle a aussi accompagné les nouveaux concessionnaires des secteurs 1 et 8 et participé activement aux travaux liés au projet Prescriptions de Protection Incendie 2026 (PPI 2026).

La section planification, formation et intervention a été occupée par la mise en service de l'A9 à Viège, avec un important travail de coordination et de tests de sécurité. Elle a développé la formation sur les feux de forêts et préparé l'avenir avec l'engagement de nouveaux collaborateurs pour la centrale d'intervention.

Office cantonal des affaires militaires (OCAM)

Le commandement des arrondissements militaires 6 & 10 s'est vu attribué la gestion de l'ensemble du domaine de la police des tirs pour le canton.

La section de la taxe d'exemption a procédé à une révision partielle de la loi d'application de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Le Centre logistique cantonal a mis officiellement en fonction la nouvelle halle de tir indoor sur la Place d'armes de Sion. Il a accueilli les opérations aériennes du WEF 2025 qui se sont déroulées depuis Sion compte tenu des mauvaises conditions météorologiques sur les aérodromes militaires.

AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES

Elections cantonales

Les élections cantonales 2025 ont été marquées par l'utilisation d'un nouveau système de gestion et de transmission des résultats électoraux, dénommé VeWork. Grâce à la collaboration entre les communes valaisannes et le Service des affaires intérieures et communales (SAIC), cette introduction a donné entière satisfaction.

Une forte baisse du taux de participation a été enregistrée, passant de 60.84% en 2021 à 45.6% en 2025. 58.5% des votants se sont exprimés par dépôt à la commune, 35.4% par voie postale et enfin 6.1% directement à l'urne. Malgré la découverte tardive de 63 enveloppes de transmission dans la commune de Val de Bagnes, le bureau central a pu effectuer les tâches qui lui sont dévolues par la loi. Le 14 avril, le Grand Conseil, sur proposition de sa commission ad hoc, a validé à l'unanimité les résultats des élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Ces décisions n'ont fait l'objet d'aucun recours. A noter que ces élections étaient soumises aux nouvelles dispositions en matière de transparence du financement de la vie politique. Celles-ci obligent les partis politiques représentés au Grand Conseil et les candidates et candidats au Conseil d'Etat à tenir à disposition de tout intéressé leurs comptes de campagne et la liste des donateurs.

Uniformisation du dépouillement pour l'ensemble des communes

Avec le consentement du comité de la Fédération des communes valaisannes (FCV), le Conseil d'Etat a décidé le 15 octobre 2025, d'imposer le programme de dépouillement VeWork à l'ensemble des communes municipales, pour toutes les élections fédérales et cantonales, ainsi que pour les élections communales se déroulant au système proportionnel. Fiabilité du dépouillement, adaptation aux exigences toujours plus pointues de la Confédération et volonté de publier les résultats des élections communales sur le site internet du canton ont notamment dicté ce choix.

POPULATION ET MIGRATIONS

Intégration

Le Service de la population et des migrations (SPM) a poursuivi la mise en œuvre du troisième programme d'intégration cantonal en mettant l'accent sur l'employabilité. L'ouverture en juin d'une antenne valaisanne de l'association Découvrir renforce l'accompagnement des personnes migrantes qualifiées en recherche d'emploi.

Biométrie

Un troisième centre de biométrie a ouvert le 1^{er} avril à Monthey. Avec un centre dans chaque région, la population dispose à présent d'une prestation de proximité avec un délai très court pour obtenir un rendez-vous pour un passeport ou permis pour étranger.

Migration

La population étrangère séjournant de manière permanente a augmenté d'environ 3.6% pour s'établir à un peu plus de 95'000 fin novembre.

Les travaux en vue d'offrir, dès 2026, une plateforme permettant aux personnes de renouveler leur permis en ligne sont bien engagés.

Demandes d'asile

Les principaux pays d'origine des requérants d'asile sont l'Afghanistan, la Turquie, l'Erythrée et la Somalie. Au total, près de 25'000 demandes d'asile ont été déposées en Suisse. Le Valais s'est vu attribué un peu de moins de 1000 personnes.

Etat civil et naturalisations

920 ressortissantes et ressortissants étrangers ont obtenu la nationalité suisse au terme d'une procédure de naturalisation ordinaire. En sus, 34 personnes suisses, originaires d'un autre canton, ont obtenu la citoyenneté d'une commune valaisanne ainsi que la citoyenneté cantonale.

GÉOMATIQUE

Mensuration officielle

En 2025, treize lots de premier relevé dans la zone alpestre ont pu être terminés : Ausserberg, Binn, Bürchen, Embd, Evolène, Gampel-Bratsch, Grengiols, Hérémece, Mont-Noble, Nendaz, Randa, Sion et St-Martin. 37 lots de mensuration dans la zone alpestre sont en cours.

En résumé, la mensuration officielle de 71.9% de la superficie du canton est disponible sous forme numérique conformément au standard de qualité MO93. 98% des mutations de biens-fonds ou de nature peuvent être réalisées sur la plateforme cantonale. La surface restante représente principalement de la zone alpestre, c'est-à-dire des surfaces agricoles, de la forêt et des régions incultivables.

Registre des bâtiments et logements

Le Service de la géoinformation (SGI) est en charge de la coordination pour la tenue du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Le travail de mise en cohérence des données sur les bâtiments de ce registre avec celles de la mensuration officielle et leur enrichissement par des informations complémentaires a été poursuivi. Ce travail a été réalisé pour 63 communes.

Centre de compétence géomatique (CC GEO)

Le CC GEO, en tant que garant des données géographiques du [système cantonal d'information du territoire \(SIT\)](#), collabore avec environ vingt services cantonaux. En 2025, une enquête a été réalisée auprès des 300 utilisateurs pour connaître leurs besoins et leur utilisation des outils mis à disposition. Plusieurs cours de formation ont été organisés pour répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs. De plus, les internautes disposent de nouvelles possibilités de vérification des données géographiques et de téléchargement de données en Open Data.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

L'interface utilisateur du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) a été améliorée afin de répondre aux exigences de la Confédération. Tous les composants logiciels nécessaires au fonctionnement du cadastre ont été intégrés à l'infrastructure technique du canton. L'accès aux dispositions juridiques a été optimisé, c'est-à-dire l'accès aux copies numériques des plans approuvés, des décisions et des règlements.

CIRCULATION ROUTIÈRE ET NAVIGATION

Introduction du permis d'élève conducteur électronique

Le canton du Valais a été l'un des quatre premiers cantons à introduire le permis d'élève conducteur électronique (e-PEC). Ce projet a été développé en collaboration avec l'Association des services des automobiles (asa), l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et le fournisseur du logiciel d'exploitation. L'introduction de l'e-PEC est la première étape vers la numérisation du permis de conduire. La technologie a été développée par l'OFIT pour l'identification électronique, appelée E-ID. A la fin de l'année 2025, environ 1500 e-PEC ont été délivrés.

Ordonnance sur la conduite automatisée

Le 1^{er} mars 2025, la nouvelle ordonnance sur la conduite automatisée est entrée en vigueur. Elle traite principalement de l'utilisation des systèmes automatisés sur les routes. Ces nouveautés ont eu un impact sur le déroulement des examens théoriques et pratiques. Lors de l'examen pratique, les candidates et candidats sont évalués sur leur capacité à utiliser une sélection de systèmes automatisés lorsque le véhicule est en mouvement.

Renouvellement du système d'exploitation Cari

Le système d'exploitation Cari, développé il y a près de vingt ans, fait l'objet de renouvellements successifs. L'application « Cari-EMedko », développée par le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN), permet aux médecins de saisir directement dans le système d'exploitation les résultats des examens médicaux des conducteurs. En 2025, elle a enregistré une augmentation de près de 31%. Cela signifie qu'environ un tiers des quelque 18'000 certificats médicaux reçus chaque année par le service sont désormais enregistrés par voie électronique. D'autres modules suivront au cours des prochaines années, avec de nouvelles innovations dans le domaine de la digitalisation.

Augmentation du parc automobile

L'augmentation du parc de véhicules pour 2025 est de 1.4% et se situe au-dessus de la moyenne suisse qui est de 0.9%. Avec une augmentation d'environ 5000 véhicules entre 2024 et 2025, le parc automobile du canton s'élève à 363'175 véhicules à fin septembre 2025.

Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de la clientèle envers les prestations du SCN est au centre de ses préoccupations. La société M.I.S-Trend a effectué un sondage via une application online. Plus de 400 personnes ont répondu au questionnaire. Avec un taux de satisfaction totale ou bonne de 90%, l'excellent résultat de l'année précédente a été confirmé.

REGISTRE FONCIER

Marché de l'immobilier

Le marché de l'immobilier valaisan, stimulé par des taux d'intérêts particulièrement attractifs et une demande supérieure à l'offre, a été dynamique durant l'année 2025. Cela s'est traduit par une forte activité au sein de l'ensemble des unités du Service du registre foncier (SRF).

Modernisation

Afin de répondre aux attentes des citoyennes et citoyens, le SRF a ouvert la consultation en ligne des données publiques du registre foncier. Depuis janvier 2025, il est possible de rechercher un propriétaire foncier via le

portail des prestations numériques des autorités valaisannes, accessible à l'adresse online.vs.ch. Les modalités d'utilisation de cette prestation ainsi que les missions du SRF ont fait l'objet d'un [reportage dans l'émission Les Pieds sur Terre](#) diffusé par Canal 9.

L'année a également été marquée par un changement législatif important, à savoir la suppression de la transmission de la minute notariale (original de l'acte authentique) pour l'inscription d'un acte. Cette adaptation a fortement impacté les notaires et a nécessité une révision des processus de gestion interne. Elle a par ailleurs permis d'anticiper d'autres évolutions à venir, notamment le dépôt des actes par voie électronique.

Introduction et informatisation du registre foncier fédéral

Les données du registre foncier continuent d'être traitées par étapes. La mise à disposition de l'ensemble des immeubles et des propriétaires du territoire est prévue pour la fin 2027, suivie de la mise à disposition des charges relatives aux immeubles (hors zones alpestres) à l'horizon 2033. Les zones alpestres seront, quant à elles, intégrées d'ici à 2037.

En 2025, les données des communes de Naters (secteur de Mund), Anniviers et Arbaz ont été intégrées au registre foncier fédéral à l'issue de la procédure de dépôt public.

SPORT

Manifestations sportives importantes

En 2025, l'Euro Foot féminin s'est déroulé en Suisse, avec trois matchs disputés au Stade de Tourbillon à Sion.

Le Valais a également organisé les Championnats du monde de VTT unifiés. Huit destinations réparties sur l'ensemble du territoire cantonal ont été impliquées, réunissant la plaine et la montagne, ainsi que le Haut-Valais et le Valais romand.

Projets concrétisés en 2025

La numérisation des demandes de contribution auprès du Fonds du sport a été mise en œuvre et la plateforme <https://fondsdusport.vs.ch> a été mise en ligne.

La quatrième édition de la Semaine valaisanne du sport s'est déroulée du 27 avril au 3 mai 2025, avec ses Valais Family Games du samedi, ses conférences décentralisées ainsi que les traditionnels Mérites sportifs valaisans et son train spécial comme nouveauté.

En 2025, l'Office cantonal du sport (OCS) a également mis en œuvre deux projets dans le domaine de la durabilité, poursuivi l'action « Sport & Eau » et lancé la campagne « sport écoresponsable ».

Mérites sportifs valaisans

Les Mérites sportifs valaisans 2024-25 ont été décernés à Viège le 30 avril 2025.

Palmarès :

- Sportive élite : Camille Rast
- Equipe élite : EHC Viège
- Dirigeant : Patrick Flaction

- Espoir U23 : Malorie Blanc
- Equipe espoir U23 : Oxana Vouillamoz & Tom Bouvart
- Sport handicap : Lisi Nyffenegger
- Prix spécial : Arnaud Jacquemet et Michel Huser
- Valeur sportive : Jean Michel Bournissen

Statistiques 2025

Le sport en Valais en 2025, ce sont : 8229 monitrices et moniteurs, 52'729 enfants ou jeunes, 4004 cours et camps, 921 offres et 4'747'607 francs versés par l'Office fédéral du sport au sport associatif valaisan.

On dénombre également 42 associations sportives, 13 groupements à caractère sportif, 918 clubs, 117'516 membres nommément inscrits (dont 45'234 jeunes de 5 à 20 ans). Grâce à la Loterie Romande, le monde sportif cantonal a reçu en 2025, via le Fonds du sport, un montant global de plus de 5.9 millions de francs.

ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

Entrée en vigueur de la loi sur les services numériques des autorités valaisannes

En 2025, la loi sur les services numériques des autorités valaisannes et son ordonnance sont entrées en vigueur. Ceci a permis la mise en ligne du portail des prestations numériques proposant plus de 50 prestations cantonales. Parmi elles, l'obtention d'un extrait du registre des poursuites pour soi-même, la consultation des documents du dossier fiscal pour les personnes physiques ainsi que la recherche d'un propriétaire foncier sont les trois prestations les plus demandées.

Avec cette mise en œuvre, les services d'authentification, de paiement en ligne et de notification ont pu être validés.

Projet pilote avec les communes pour les attestations de domicile

Un projet pilote de collaboration entre le canton et les communes visant la délivrance des attestations de domicile a été lancé. Le déploiement par étapes auprès des 122 communes est planifié pour 2026, démontrant ainsi la faisabilité de s'appuyer sur des services de base communs.

Comité de direction stratégique

S'agissant de la gouvernance, le Conseil d'Etat a nommé un comité de direction stratégique composé de différentes autorités. Ce comité, politique et stratégique, a désigné un comité opérationnel pour l'épauler dans ses tâches. Il en a validé les règles et modalités de fonctionnement.

Collaborations intercantionales

Le Service de l'administration numérique (SAN) s'est investi dans les collaborations intercantionales, comme membre du comité de direction opérationnelle d'Administration numérique suisse ou encore à la présidence de l'Association iGovPortal regroupant dix cantons. Le SAN a ainsi pu tirer profit de toutes les opportunités, notamment en étant le premier canton latin à introduire le système d'identification AGOV de la Confédération.

FAIRE FACE AUX ÉVÉNEMENTS ET RENFORCER DURABLEMENT LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE

L'année écoulée a, une nouvelle fois, mis en évidence la puissance et l'imprévisibilité de la nature, mais aussi la force de la solidarité.

La destruction du village de Blatten, les laves torrentielles à Lourtier et l'épisode de neige lourde d'avril 2025 ont durement éprouvé les populations et les infrastructures. Le recours à la clause générale de police a permis d'agir rapidement pour protéger les habitants et rétablir, notamment, les axes de mobilité. A Blatten, la validation des nouvelles cartes de dangers naturels ouvre la voie à la reconstruction.

Avec la mise en service du tube sud du tunnel de Viège, du raccordement complet de Viège-Ouest ainsi que du tronçon entre Gampel/Steg et Viège, l'autoroute A9 est désormais praticable sans interruption entre Gampel/Steg et Brigue.

L'inauguration du tunnel des Evouettes a marqué l'aboutissement d'un chantier majeur dans le Chablais, améliorant la sécurité et la qualité de vie des riverains.

L'adoption des lignes directrices de la 3^e correction du Rhône inscrit désormais le projet dans une gestion intégrée des risques et fixe le cadre de la révision en cours.

La révision partielle du Plan directeur cantonal et la création d'une task force chargée d'élaborer la stratégie en matière de surfaces d'assolement (SDA) répondent à l'impératif de préserver la ressource sol et de garantir un aménagement du territoire équilibré et durable.

Enfin, l'émergence de nouveaux polluants représente un défi majeur, qui nous incite à renforcer notre capacité d'anticipation afin de protéger durablement la population et nos ressources.

Ces réalisations traduisent l'engagement du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) en faveur d'une sécurité accrue et d'une meilleure qualité de vie en Valais.

Je conclus ce tour d'horizon en adressant toute ma reconnaissance à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du DMTE pour leur investissement constant au service du canton.



Photo : © Pierre Duenkeler

Franz Ruppen
Conseiller d'Etat

MOBILITÉ

Etat du réseau routier cantonal

L'un des nombreux défis demeure l'état du réseau cantonal routier arrivant au bout de son cycle de vie, dans un environnement alpin extrêmement exigeant pour les infrastructures. Pour répondre à ces défis, le service revoit sa politique d'entretien.

Dommmages considérables liés aux intempéries

Les événements naturels de l'année 2025 ont causé des dommages considérables aux infrastructures routières et de mobilité. L'ensemble de ces événements met en évidence la grande vulnérabilité des infrastructures de transport face aux dangers naturels et la nécessité qui en découle de mettre en place des mesures de planification et de protection à long terme.

Eboulement de Blatten dans le Lötschental

L'éboulement de Blatten qui s'est produit le 28 mai 2025 a détruit la route cantonale entre Wiler et Blatten ainsi que la route cantonale entre Blatten et Weissenried. Immédiatement après l'événement, la commune et le canton ont commencé à planifier les mesures de sécurisation et de reconstruction. La priorité a été donnée à la construction d'une route de secours, afin de rétablir rapidement l'accès à Blatten. Parallèlement, la conception de la nouvelle route cantonale entre Wiler et Blatten a commencé.

Intempéries dans le Val de Bagnes

Début juin 2025, les intempéries à Lourtier, dans le Val de Bagnes, ont causé des dégâts considérables et isolé temporairement le village. Des précipitations intenses combinées à la fonte des neiges ont provoqué une forte crue du torrent du Fregnoley et déclenché une coulée de boue. Celle-ci a détruit le pont provisoire entre Lourtier et Champsec. La population du Haut Val de Bagnes s'est ainsi retrouvée coupée du reste de la vallée pour la deuxième fois en deux ans. Afin de rétablir les voies d'accès le plus rapidement possible, le Conseil d'Etat a décidé d'adapter et d'étendre la clause générale de police activée le 4 septembre 2024.

Fortes chutes de neige en avril 2025

En avril 2025, les importantes quantités de neige fraîche tombées jusqu'en plaine ont provoqué des perturbations du trafic, des coupures d'électricité et la fermeture de nombreuses liaisons routières et ferroviaires. Le Conseil d'Etat a déclaré la situation extraordinaire et l'armée a été appelée en renfort pour les travaux de déblaiement et de sécurisation. Les dommages causés aux routes cantonales se sont élevés à environ 2.9 millions de francs.

Requalification des traversées de localités et sécurisation du réseau routier

Plus de 50 projets sont aujourd'hui planifiés et développés à des stades différents d'avancement. L'entame de la requalification de la route cantonale devant Cour de Gare à Sion a été réalisée et les travaux de construction de la traversée de Vétroz se poursuivent jusqu'en 2026. Des réaménagements sont entrés en force en 2025, comme la requalification de la route cantonale au sud de Muraz, la sécurisation de la galerie de Wandschluichen sur le territoire de la commune de Ferden ou l'assainissement du passage à niveau du Fenalet à Saint-Gingolph. D'autres requalifications sont actuellement à l'étude en vue d'une mise à l'enquête publique en 2026, dont la traversée de Tourtemagne, la requalification de la traversée de Massongex ou l'avenue de la Gare à Sion.

Mobilité douce

Les premiers déploiements de la stratégie cantonale « Mobilité douce 2040 » se sont poursuivis en 2025. Parmi les études de plans sectoriels de mobilité cycliste quotidienne menées conjointement avec les communes concernées, celle de la région de Monthey (communes de Collombey-Muraz, Massongex, Monthey, St-Maurice, Troistorrents

et Vérossaz) a été finalisée. Deux projets d'infrastructures de mobilité douce ont de plus été autorisés en 2025, permettant la pose d'un revêtement sur la digue Nord du Rhône entre Sion (Pont Sainte-Marguerite) et Uvrier (Batassé). Les travaux de renouvellements courants des routes cantonales ont par ailleurs été l'occasion de mettre en place ou d'optimiser des aménagements cyclables. Plusieurs actions de promotion ont été menées (comme la semaine de la mobilité ou Bike-Check) ou soutenues financièrement (par exemple les projets de Pedibus ou les cours « vélo vs »). Par ailleurs, 29 communes ont été subventionnées pour la mise en place d'infrastructures de mobilité douce de loisirs ou quotidienne par un montant total dépassant 1.5 million de francs.

Chantiers menés sur les routes cantonales

Le Service de la mobilité (SDM) a conduit durant l'année 2025 les principaux chantiers suivants :

Bas-Valais :

- fin des travaux du tunnel des Evouettes et réaménagement du rond-point au portail sud,
- restructuration routière et assainissement d'une paroi à Revereulaz,
- suite de la restructuration routière et réalisation d'un trottoir à l'intérieur de Bruson,
- suite de la restructuration routière et renforcement des murs avant le lacet de la Step à Verbier,
- suite de la restructuration routière et réalisation d'un trottoir entre Savoleyres et Nifortsié à Verbier,
- construction de la première étape de la galerie couverte au Fregnoley à la suite des intempéries de 2024,
- pose de filets de protection par étape à Tête Noire (Trient),
- assainissement du passage à niveau à Orsières (en collaboration avec TMR).

Valais central :

- entame des travaux de modification de la géométrie des carrefours-giratoires de la Métralie et de Cloux-Roussier à Sierre,
- poursuite des travaux de transformation du carrefour de l'Etoile à Montana en giratoire,
- achèvement des travaux de correction de la chaussée et de construction d'un trottoir à l'entrée d'Hérémente,
- poursuite des travaux de correction de la route de la Morge à Plan-Conthey,
- sécurisation de la traversée piétonne par la construction d'un passage inférieur au carrefour de Mont d'Orge.

Haut-Valais :

- poursuite de la construction de la nouvelle piste cyclable Bitsch – Mörel,
- poursuite des travaux sur le projet des galeries Lügelti et Schussloui près de Zermatt, y compris les mesures supplémentaires nécessaires à la suite des intempéries de 2024,
- achèvement du projet dans le centre du village de Niedergut à Saas-Balen,
- début des travaux de construction du tunnel de Deibfels à Eisten,
- réparation des dommages causés par les différentes intempéries et planification d'une nouvelle route cantonale vers Blatten dans le Lötschental.

Service hivernal

L'ensemble des engins actifs dans le service hivernal cantonal est monitoré par un système GPS qui permet d'optimiser l'utilisation des plus de 10'600 tonnes de sel utilisé en 2025.

Transports publics

Avec l'entrée en vigueur en décembre 2024 du nouvel horaire CFF qui représentait le plus grand changement depuis vingt ans, les horaires des lignes régionales ont été passablement modifiés afin de garantir des correspondances attractives. Des mesures ont été prises pour améliorer la ponctualité. Par ailleurs, le train RE Annemasse – Saint-Maurice a été prolongé à raison d'une course par heure jusqu'à Martigny.

Les développements réalisés ces dernières années dans le transport régional de voyageurs en Valais portent leurs fruits. La fréquentation des lignes a augmenté de plus de 15% depuis 2019 pour atteindre près de 38.2 millions de voyageurs transportés en 2024. Les augmentations sont encore plus marquées sur certaines lignes à fort potentiel et où l'offre a été améliorée comme :

- Bex – Monthey / Aigle – Vouvry – Villeneuve : + 53 %
- Sion – Haute-Nendaz : + 44 %
- Brigue – Iselle : + 53 %
- Funiculaire Sierre – Montana : + 35 %.

Transports par câble

En 2025, les remontées mécaniques touristiques lourdes suivantes ont été mises en service :

- télécabine Grillesses – Le Bâti à Anzère,
- télésiège Lac des Vaux à Verbier,
- deuxième tronçon de la liaison Esserts – Planards – Savoleyres à Verbier,
- télésiège huit places Riffelberg – Gifhittli à Zermatt.

La demande officielle du Conseil d'Etat concernant les sept projets de liaisons entre la plaine et la montagne a été transmise à l'Office fédéral des transports (OFT) en août 2025 pour examen et intégration dans la prochaine étape du programme d'aménagement PRODES.

A la suite des laves torrentielles de juillet 2024 à Sarreyer, la mise en place d'un téléphérique temporaire assurant le transport public a été réalisée. L'installation a été mise en service le 17 février 2025 et fonctionnera jusqu'à la reconstruction du pont routier entre Lourtier et Sarreyer.

CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A9 DANS LE HAUT-VALAIS

Viège Ouest – Viège Est

En vue de la mise en service du tube sud du tunnel de Viège, des tests, des nettoyages de tunnel et des exercices d'intervention ont été effectués au printemps 2025, nécessitant des fermetures temporaires. Le 24 juin 2025, le tube sud du tunnel de Viège, long de 2.7 kilomètres, a été inauguré. Avec cette ouverture, le contournement sud de Viège est entièrement achevé.

Journée portes ouvertes sur la tranchée couverte de Rarogne

La tranchée couverte de Rarogne (GERA) a été ouverte à la population le dimanche 5 octobre 2025, avant sa mise en service. Outre les stands d'information sur la réalisation et les mesures de compensation écologique, les entreprises participantes ont présenté leurs travaux et leurs prestations techniques.

Gampel/Steg Est – Viège Ouest

Le 27 octobre 2025, le tronçon autoroutier de 7.6 kilomètres entre Gampel/Steg Est et Viège Ouest a été officiellement inauguré et ouvert à la circulation. L'élément central de ce tronçon est la tranchée couverte de Rarogne (GERA), longue de 1.46 kilomètre, qui soulage considérablement la traversée du village de Rarogne. Avec la mise en service définitive du raccordement complet de Viège Ouest à la même date, l'A9 est désormais praticable sans interruption entre Gampel/Steg et Brigue.

Sierre-Est – Loèche/La Souste Est

En 2025, les mesures préparatoires dans le bois de Finges ont constitué une priorité en vue de la réalisation du futur chantier autoroutier dans une zone protégée d'importance nationale. Les fouilles archéologiques du site du Pfyngut, engagées depuis 2024, sont appelées à se poursuivre jusqu'à fin 2026. Indispensable à la réalisation de la tranchée couverte de Gorwetsch, le déplacement de la conduite de gaz à haute pression, longue d'environ 3.4 kilomètres entre le giratoire de Sierre Est et le Pfyngut, a débuté au second semestre 2025. La gestion des matériaux a franchi une étape importante avec la publication, à la mi-septembre 2025, de l'appel d'offres pour le premier des quatre grands lots de base, dont l'adjudication est prévue au printemps 2026. L'appel d'offres pour la piste de chantier Pfyng-Finges a été publié le 12 décembre 2025, pour un démarrage des travaux après Pâques 2026. Afin d'absorber l'augmentation du trafic routier entre Sierre et La Souste durant le chantier de l'autoroute A9 dans le secteur du Bois de Finges, les travaux de transformation des deux giratoires de Sierre Est ont débuté le 7 avril 2025.

UNITÉ TERRITORIALE III

Perturbations sur les routes nationales

Les importantes chutes de neige du 17 avril ont perturbé de manière conséquente le réseau routier national. Le col du Simplon a été fermé durant un jour et demi en raison des risques d'avalanches, tandis que la route du Grand-Saint-Bernard a été totalement fermée pendant six jours à la suite d'une avalanche ayant endommagé la galerie des Toules. L'Office fédéral des routes (OFROU) est intervenu rapidement et la circulation a pu être rétablie provisoirement en trafic alterné, avant une réouverture complète après huit mois de travaux. Le tronçon du bois de Finges a également été fermé durant plus d'une journée en raison de chutes d'arbres et de dégâts forestiers. Ces événements ont par ailleurs perturbé l'approvisionnement électrique, entraînant la fermeture temporaire du tunnel d'Eyholz.

Le 19 mai, dans le cadre de l'évacuation de Blatten, des mesures de surveillance et de sécurité ont été mises en place sur la route nationale N6, incluant la fermeture du pont sur la Lonza et la mise en place d'une déviation par Steg.

Le 22 septembre, un accident impliquant un camion-citerne sur l'échangeur N21 à Martigny a entraîné le déversement d'environ 15'000 litres d'hydrocarbures. Les mesures de dépollution et de surveillance ont été prises avec l'appui du Service de l'environnement, l'OFROU garantissant le financement des interventions.

Mise en service d'un nouveau tronçon

En deux étapes, le 24 juin et le 27 octobre, le tronçon autoroutier de Gampel/Steg Est à Viège Ouest a été inauguré et mis en service. Sa configuration, comprenant tunnels et galeries, implique des exigences élevées en matière d'exploitation et d'entretien. Cette mise en service a nécessité l'engagement de nouveaux collaborateurs financés par l'OFROU.

Développement des prestations et des outils de gestion

Le Service Unité territoriale III (SUT III) a développé de nouvelles prestations à la demande de l'OFROU, notamment la constitution d'une équipe spécialisée chargée des inspections périodiques des ouvrages d'art. Parallèlement, la mise en œuvre de SAP pour la gestion de la maintenance des équipements d'exploitation et de sécurité s'est poursuivie.

Environnement et sécurité

Les mesures environnementales se sont poursuivies avec la mise en conformité énergétique des centres d'entretien et le renouvellement de la flotte de véhicules légers, désormais entièrement électrique. En matière de sécurité et de santé au travail (MSST), des mesures ont continué à être déployées.

TRAVAUX JURIDIQUES ET LÉGISLATIFS

Révision de la législation sur les constructions

Le Grand Conseil a accepté, en deuxième lecture, le projet de révision totale de la loi sur les constructions durant la session de février 2025. Le projet de révision totale de l'ordonnance sur les constructions a quant à lui été approuvé par le Grand Conseil durant la session de juin 2025. L'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2026. Quatre séances d'informations à destination des autorités communales ont été organisées, dont deux pour les communes du Haut-Valais. Les nouveaux membres de la Commission cantonale des constructions reformée ont été nommés.

Décret urgent pour la gestion des conséquences de l'éboulement de Blatten

Conformément à deux motions urgentes, le Conseil d'Etat a élaboré un décret urgent visant à permettre la gestion des conséquences des événements naturels ayant touché le Lötschental, et plus particulièrement Blatten, en mai 2025. Ce décret a pour but de simplifier et d'accélérer au maximum les procédures tout en garantissant les droits des tiers. Il a été adopté par le Grand Conseil durant la session de décembre et est entré en vigueur dès son adoption.

Autres projets législatifs

La révision partielle de la loi sur les routes est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

L'avant-projet de révision de la loi cantonale sur la protection de l'environnement (LcPE) a été mis en consultation en 2025.

En séance du 10 décembre 2025, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur les taxes perçues pour l'usage particulier du domaine public relatif aux voies publiques cantonales et au Léman. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions (SeCC)

Au 31 décembre 2025, le nombre de nouvelles demandes d'autorisation de construire (toutes compétences confondues) enregistrées au SeCC, soit 3439, a augmenté de 392 dossiers par rapport à 2024. Parmi ces dossiers figurent 256 cas relevant de la police des constructions, hors de la zone à bâtir, lesquels constituent de nouvelles dénonciations.

Général Valais	2021	2022	2023	2024	2025
Dossiers enregistrés durant l'année	4111	3719	3179	3047	3439
Dossiers de construction de compétence cantonale	1376	1318	1201	1177	1040
Dossiers de police de compétence cantonale	305	214	179	131	256
Dossiers de compétence communale	2430	2187	1799	1739	2143
Arrondissement 1 - Haut-Valais					
Dossiers enregistrés durant l'année	1050	903	794	840	800
Dossiers de construction de compétence cantonale	377	274	288	324	240
Dossiers de police de compétence cantonale	39	18	41	29	31
Dossiers de compétence communale	634	611	465	487	529
Arrondissement 2 - Valais Central					
Dossiers enregistrés durant l'année	1415	1327	1115	1048	1372
Dossiers de construction de compétence cantonale	489	521	411	395	416
Dossiers de police de compétence cantonale	108	85	66	58	164
Dossiers de compétence communale	818	721	638	595	792
Arrondissement 3 - Bas-Valais					
Dossiers enregistrés durant l'année	1646	1489	1270	1159	1267
Dossiers de construction de compétence cantonale	510	523	502	458	384
Dossiers de police de compétence cantonale	158	111	72	44	61
Dossiers de compétence communale	978	855	696	657	822

Programme eConstruction

Depuis le 1^{er} décembre 2025, l'ensemble des communes du canton disposent du programme eConstruction pour la gestion et le traitement des procédures relevant du droit public des constructions. L'accompagnement des seize dernières communes se poursuivra jusqu'à la mi-mars 2026 afin d'assurer une intégration complète, comme cela a été fait pour les autres communes. Parallèlement, la deuxième phase pilote a confirmé la faisabilité de l'interfaçage entre la plateforme et les outils communaux. Quinze communes bénéficient déjà d'une configuration intégrée et l'ouverture à d'autres communes est prévue dès 2026. Avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2026, de la révision de la loi sur les constructions et de son ordonnance, les premières adaptations de la plateforme ont été préparées pour cette date. L'exploitation en production et le support utilisateur de la plateforme sont opérationnels pour les deux régions linguistiques.

Secrétariat de la Commission cantonale de signalisation routière (SeCCSR)

Durant l'année 2025, le nombre de nouveaux dossiers de signalisation et de réclames routières déposés au SeCCSR est de 906 (+4.14% par rapport à 2024), soit une augmentation d'un dossier de signalisation (+0.14%) et une augmentation de 35 dossiers de réclame routière (+21.6%).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Arrondissement 1 - Haut-Valais						
Dossiers de signalisation	80	83	146	118	161	147
Dossiers de réclames routières	45	44	46	43	45	48
Arrondissement 2 - Valais central						
Dossiers de signalisation	275	363	259	311	284	322
Dossiers de réclames routières	123	79	137	94	81	105
Arrondissement 3 - Bas-Valais						
Dossiers de signalisation	264	292	249	298	263	240
Dossiers de réclames routières	87	60	74	63	36	44
Total annuel dossiers de signalisation	619	738	654	727	708	709
Total annuel dossiers de réclame routière	255	183	257	200	162	197
Total annuel	874	921	911	927	870	906

Pour les dossiers de signalisation de chantiers, sur la même période, le SeCCSR a enregistré 4152 demandes, soit une diminution de 41 dossiers (-0.97%) par rapport à l'année précédente.

Le SeCCSR a assuré le traitement des dossiers de signalisation routière, de réclame routière et de signalisation de chantiers, notamment par le biais de sa plateforme SICHAN.

Il a collaboré et apporté son soutien à la population, aux entreprises ainsi qu'aux différentes autorités cantonales ou communales dans des projets d'aménagements routiers ou dans des procédures d'homologation de signalisations routières verticales ou horizontales. Dans ces mêmes domaines, il a également assumé une tâche de surveillance.

DANGERS NATURELS

Activité exceptionnelle pour le Service des dangers naturels

L'année 2025 a été marquée par une activité exceptionnelle pour le Service des dangers naturels (SDANA), tant par l'intensité des événements que par l'ampleur des ressources engagées. La gestion simultanée de plusieurs situations délicates a mis en évidence l'efficacité des procédures.

Eboulement de Blatten

L'éboulement majeur de Blatten a constitué l'axe principal de l'action du service. Dès les premières observations d'instabilités, les équipes ont assuré un suivi technique continu, puis coordonné – avec la commune – l'évacuation préventive du village ainsi que toutes les mesures d'urgence nécessaires jusqu'à l'arrivée de l'hiver. Par son ampleur, l'événement a mobilisé durablement le personnel du service et illustré la nécessité d'une surveillance renforcée dans les secteurs exposés.

Instabilités du Fregnoley

Parallèlement, les instabilités récurrentes du Fregnoley dans le Haut Val de Bagnes ont nécessité une attention renforcée. Au mois de juin, le chantier en cours à la suite des intempéries de 2024 a été submergé par les laves torrentielles, la route coupée et une nouvelle évacuation préventive a été ordonnée. Les efforts se sont poursuivis pour sécuriser le secteur.

3^e correction du Rhône

Le SDANA a élaboré 17 lignes directrices fixant le cadre de la révision de la 3^e correction du Rhône. Elles définissent les fondamentaux du projet dans le contexte actuel et les principes essentiels qui devraient être suivis pour assurer une réalisation rapide et efficace de la sécurisation de la plaine contre les inondations. Le Conseil d'Etat a adopté ces lignes directrices qui inscrivent le projet R3 dans une approche de gestion intégrée des risques.

« Réflexes Inondation »

Le SDANA a lancé la campagne « Réflexes Inondation » avec pour objectif de rappeler les risques liés aux inondations et leurs conséquences, et d'ancrer des réflexes et des comportements adaptés. Parmi les actions de prévention, une brochure explicative comprenant douze messages clés et des conseils pratiques a été distribuée à l'ensemble des ménages du canton.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Plan directeur cantonal

Après consultation des communes, des organisations concernées ainsi que des cantons voisins, puis mise à l'enquête publique et examen préalable de la Confédération, le Conseil d'Etat a arrêté le projet de modification partielle du Plan directeur cantonal (PDc) et l'a transmis au Grand Conseil pour adoption.

De nouvelles dispositions légales, fédérales ou cantonales, de nouvelles stratégies ou plans cantonaux, des mandats fixés par la Confédération ainsi que des interventions parlementaires nécessitent de revoir, à court terme, douze fiches du PDc. Parmi elles, figurent les fiches des zones d'activités économiques, des zones de constructions protégées caractéristiques du paysage (mayens), des hameaux, des campings ainsi que du domaine de l'énergie. Ces modifications visent notamment à permettre aux communes de finaliser les travaux liés à la révision globale des plans d'affectation des zones (PAZ) et des règlements communaux des constructions et des zones (RCCZ), à éviter des blocages de projets stratégiques, en particulier dans le domaine de l'énergie, ainsi qu'à simplifier et à préciser les procédures applicables. Une fois adopté par le Grand Conseil, le dossier sera transmis à la Confédération pour approbation.

Surfaces d'assolement

Le Service du développement territorial (SDT) assume la présidence de la task force chargée de proposer une stratégie de gestion quantitative et qualitative des surfaces d'assolement (SDA).

Conception Paysage cantonal

L'élaboration du plan d'action permettant la mise en œuvre de la Conception Paysage cantonal a été initiée.

Mise en œuvre au niveau communal

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LAT, de la LcAT et du PDc, le SDT a poursuivi son appui aux communes dans leurs démarches liées à la révision globale du plan d'affectation de zones (PAZ) et du règlement communal de construction et de zones (RCCZ). Pour ce faire, le SDT a publié en mai 2025, en collaboration avec les organes cantonaux concernés, la mise à jour des aides de travail et des articles-types du RCCZ ainsi que des fiches thématiques précisant les exigences pour la planification communale.

Fin 2025, sept communes ont un PAZ et un RCCZ homologués par le Conseil d'Etat, conformes à la LAT et à la fiche C.1 « Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat » du PDc. Deux communes ont leurs PAZ et RCCZ en cours d'homologation auprès du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, le SDT a reçu les projets de révision globale des PAZ et RCCZ de huit communes et en a préavisé seize, que ce soit au stade de l'avis de principe (14) ou de l'homologation (2). En parallèle, le SDT a reçu douze dossiers de modification partielle de PAZ et RCCZ ainsi que de plans d'affectation spéciaux (PAS) et en a préavisé dix-huit.

ENVIRONNEMENT

Polluants émergents

La détection de 1,2,4-triazole en trop grande concentration dans l'eau potable issue du Léman est un défi majeur survenu en 2025. Si l'eau du robinet peut être consommée sans danger à la lumière des preuves scientifiques disponibles, ce cas met en lumière l'ampleur des enjeux liés aux substances rejetées dans l'environnement, inhérents à l'activité humaine. Les avancées scientifiques permettent de détecter toujours plus de composés et

d'en évaluer plus précisément la toxicité. Mais, dans ce domaine, on se retrouve souvent confronté à un « train de retard ». Des innovations et moyens dynamiques sont indispensables pour relever ce défi. Préserver les eaux, les surveiller et prévenir toute pollution à la source est une mission hautement prioritaire. La collaboration avec de nombreux acteurs tels que les autres cantons, la Confédération ou la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) est indispensable.

Révision de la LcPE

La loi cantonale sur la protection de l'environnement (LcPE) doit être entièrement révisée pour s'aligner sur le droit fédéral et répondre aux enjeux actuels et futurs du canton. La consultation s'est déroulée de juillet à octobre. Visant une meilleure coordination entre acteurs publics et privés, la loi révisée se doit d'intégrer de nouveaux thèmes comme la protection à long terme des sols, essentiels pour l'environnement et l'agriculture. La question du financement de l'assainissement des sites contaminés appelle, pour sa part, une redéfinition du fonds cantonal afin de réduire les risques pour les communes.

Parcours de l'eau

Le canton du Valais s'est enrichi d'un nouveau sentier didactique, le « Parcours de l'eau du glacier au Rhône », reliant le col du Sanetsch aux rives du Rhône. Inauguré en août, ce sentier traverse les territoires des communes de Savièse, Conthey et Sion, partenaires du projet.

FORÊT, NATURE ET PAYSAGE

Forêt

Les propriétaires de forêts ont réussi à entretenir une grande partie des 1850 hectares de forêts de protection, malgré l'épisode de neige lourde du 17 avril 2025. Ces intempéries ont touché une dizaine de triages forestiers dans le Haut-Valais et le Valais central, en rive gauche, avec près de 140'000 m³ de bois à terre. En plus des dégâts aux forêts, les équipes des triages ont participé au dégagement des routes cantonales et communales, des lignes électriques, des cours d'eau et des chemins pédestres.

Les conséquences du réchauffement climatique sur les forêts constituent une préoccupation majeure. Il s'agit d'assurer la pérennité de leurs fonctions face à l'évolution rapide des conditions naturelles, mais aussi à la pression du gibier qui empêche le rajeunissement forestier de se développer. C'est le cas en particulier dans le Haut-Valais et sur la rive droite du Valais Romand. L'adaptation des forêts de protection, à travers une gestion sylvicole active basée sur le rajeunissement naturel en adéquation avec les conditions locales, est une priorité pour assurer une protection continue des personnes et des biens sur le territoire cantonal.

Nature et paysage

Le Grand Conseil a confirmé à l'unanimité son soutien aux parcs naturels régionaux en renouvelant leur financement pour une période de quatre ans.

La Conception Paysage cantonale (CPC) a franchi une étape avec la tenue d'ateliers réunissant les communes dans le cadre de l'élaboration de son plan d'action.

Le soutien aux exploitants agricoles pour l'entretien des biotopes d'importance nationale s'est accru grâce à plus de vingt semaines d'intervention par des troupes de civilistes, des jeunes apprenants ou des requérants d'asile mobilisés pour le débroussaillage des herbages et la lutte contre les plantes envahissantes. Le nombre de surfaces au bénéfice de contrats d'exploitation selon la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) continue de s'accroître.

La mise en place d'équipes d'intervention pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes commence à faire ses preuves, avec un soutien très apprécié par les communes, notamment pour la lutte contre l'ailante glanduleux.

Le moustique tigre poursuit sa progression, bien que de manière contenue, avec trois nouvelles communes présentant une preuve ou une suspicion d'installation. Par ailleurs, de nombreuses annonces de la fourmi exotique envahissante *Tapinoma magnum* ont été enregistrées à la suite de la découverte d'une importante colonie dans un quartier de la commune de Conthey.

Mise sur pied en collaboration avec la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), une formation certifiante de quatre jours a permis à trente-trois paysagistes et employés communaux d'obtenir un certificat ou une attestation de conseillers en aménagements extérieurs favorables à la biodiversité et au climat.

GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

Programme d'impulsion aux projets intercommunaux

Bien que le Valais puisse compter sur une certaine abondance en eau, la forte croissance démographique et les impacts climatiques de plus en plus fréquents exercent une pression accrue sur les communes dans leur mission de garantir l'approvisionnement en eau.

Les communes manifestent un intérêt croissant dans la mutualisation de leurs installations ou dans les interconnexions de leurs réseaux. A leur demande, un « Programme d'impulsion » aux projets intercommunaux a permis de stimuler leurs collaborations. Ce programme, auquel ont adhéré cinq territoires réunissant vingt-cinq communes valaisannes, facilite les premières étapes d'analyse des ressources en eau, des excédents et des pénuries saisonnières, pour l'eau potable comme pour les usages agricoles, touristiques, industriels et écologiques. Ces informations factuelles et chiffrées facilitent grandement la tâche des décideurs politiques et des gestionnaires de l'eau. Les méthodologies utilisées sont testées et mises à disposition des autres communes qui désirent se lancer dans cette démarche d'intercommunalité de l'eau.

Etude sur le potentiel de réutilisation de l'eau turbinée

Une étude très approfondie sur le potentiel de réutilisation de l'eau turbinée a été publiée et partagée avec les acteurs valaisans, mettant en évidence de nouvelles opportunités, notamment pour les communes de plaine.

Nouvelles mesures en cours d'élaboration

De nombreuses mesures arrêtées en 2014 dans le cadre de la stratégie eau cantonale ont été réalisées. De nouvelles mesures sont actuellement définies par le groupe de travail sur la stratégie eau, couplée à une adaptation de celle-ci. Ces mesures, transverses aux différents services du canton, donneront des outils pour mieux soutenir les communes et les utilisateurs d'eau.

Présidence

Président du Conseil d'Etat	Mathias Reynard
Chancelière d'Etat	Monique Albrecht
Vice-chancelier - Conduite stratégique	Stéphane Theytaz
Vice-chancelier - Information	André Mudry
Inspection des finances	Peter Schnyder

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Franziska Biner

Secrétaire général	Serge Métrailler
Administration cantonale des finances	Damian Locher
Service cantonal des contributions	Fabienne Mocellin
Service des ressources humaines	Gilbert Briand
Service immobilier et patrimoine	Philippe Venetz
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Joël Fournier
Service cantonal de l'informatique	Claude-Alain Berclaz
Service de statistique et de péréquation	Raphaël Bender

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Mathias Reynard

Secrétaire général	Damian Mottier
Service de la santé publique	Xavier Bertelletto
Service de la consommation et affaires vétérinaires	Linda Bapst
Service de l'action sociale	Jérôme Favez
Service de la culture	Alain Dubois
Service de protection des travailleurs et des relations du travail	Nicolas Bolli
Service des poursuites et faillites	Karla Z'Brun
Office cantonal de l'égalité et de la famille	Katy Solioz-François

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Christophe Darbellay

Secrétaire général	Pierre-Yves Délèze
Service administratif et des affaires juridiques de la formation	Arsène Duc
Service juridique des affaires économiques	Martin Zurwerra
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	Eric Bianco
Service de l'industrie, du commerce et du travail	Peter Kalbermatten

Service de l'agriculture	Gérald Dayer
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	Nicolas Bourquin
Service de l'enseignement	Jean-Philippe Lonfat
Service de la formation professionnelle	Tanja Fux
Service des hautes écoles	Yves Rey
Service cantonal de la jeunesse	Christian Nanchen

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Stéphane Ganzer

Secrétaire général	Olivier Beney
Service juridique de la sécurité et de la justice	Sophie Huguet
Police cantonale	Christian Varone
Service de la sécurité civile et militaire	Marie-Claude Noth-Ecoeur
Service de la circulation routière et de la navigation	Bruno Abgottspon
Service de l'application des peines et mesures	René Duc
Service de la population et des migrations	Sandra Tiano
Service des affaires intérieures et communales	Maurice Chevrier
Service de l'administration numérique	Cédric Roy
Service de la géoinformation	Rainer Oggier
Service du registre foncier	Marie-Claude Toschini-Métroz
Office cantonal du sport	Grégoire Jirillo

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Franz Ruppen

Secrétaire générale	Kathia Mettan
Service administratif et juridique	Rachel Duroux
Service de la mobilité	Sylvain Dumoulin
Service de l'unité territoriale III	Nils Panchaud
Service des forêts, de la nature et du paysage	Jean-Christophe Clivaz
Service de l'environnement	Christine Genolet-Leubin
Service de la construction des routes nationales	Marco Walter
Service du développement territorial	Adrian Zumstein
Service des dangers naturels	Guillaume Favre-Bulle

IMPRESSUM

Editeur : Etat du Valais, Conseil d'Etat par la Chancellerie (IVS)

Conception graphique et composition : Chancellerie (IVS)

Le présent document peut être téléchargé sur www.vs.ch/rapport-annuel-2025

Sion, avril 2026